

**Monte  
Paschi  
Banque**

**Notre histoire,  
votre banque**

# Rapport Annuel

---

**2015**



**MONTE  
PASCHI  
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472  
GRUPPOMONTEPASCHI



# Sommaire

---

<b>La Gouvernance</b>	<b>9</b>
Direction générale et Siège social	9
Administration et Direction générale	9
<b>Organigramme (mars 2016)</b>	<b>11</b>
<b>Réseau Commercial (mars 2016)</b>	<b>13</b>
Agences	13
<b>Centres Spécialisés (mars 2016)</b>	<b>14</b>
Centres d'affaires PME	14
Antennes Private Banking	14
Département support opérationnel	14
Direction Représentation Fiscale	14
<b>Chiffres clés 2015</b>	<b>15</b>
<b>Résultats 2015</b>	<b>17</b>
<b>Rapport de Gestion</b>	<b>19</b>
<b>1. Environnement économique et financier</b>	<b>21</b>
1.1. L'évolution des taux et des marchés	22
1.2. Devise et Pétrole	22
1.3. Les bilans des Bourses en 2015	23
1.4. L'environnement bancaire	23
1.5. Activités financières et de gestion	24
<b>2. Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2015</b>	<b>27</b>
2.1. Evènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice	27
<b>3. Présentation des risques</b>	<b>29</b>
3.1. Risque de crédit	30
3.2. Risque de marché	35
3.3. Risques opérationnels	35
3.5. Risque de concentration	36
3.6. Risque de taux d'intérêt	37
3.7. Risque d'intermédiation	38
3.8. Risque de règlement	38
3.9. Risque de liquidité	38
3.10. Risque de change	40
3.12. Capital Réglementaire	41
<b>4. L'activité et les résultats 2015</b>	<b>43</b>
4.2. Le Bilan consolidé	44
4.3. Le Compte de Résultat consolidé	49

<b>5.</b>	<i>Le contrôle interne</i>	53
<b>6.</b>	<i>La structure</i>	55
6.1.	Les Comptes Sociaux	55
6.2.	Les Actionnaires	56
6.3.	Les Administrateurs	56
6.4.	Les Mandataires Sociaux	56
<b>7.</b>	<i>Information aux institutionnels</i>	57
7.1.	Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce	57
7.2.	Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général	58
7.4.	La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel	59
<b>8.</b>	<i>Les perspectives 2016</i>	61
	<i>BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2015</i>	65
	<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31.12.2015</i>	66
	<i>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</i>	67
	<i>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</i>	87
	<i>BILAN SOCIAL AU 31.12.2015</i>	92
	<i>COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31.12.2015</i>	93
	<i>ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</i>	95
	<i>RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA</i>	114
	<i>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</i>	115
	<i>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</i>	121
	<i>ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2016</i>	125

# Message du Président

*L'année 2015, a été marquée de déceptions avec un niveau de croissance mondiale inférieur à 3% et en baisse par rapport à l'exercice précédent.*

*La chute du cours du baril de pétrole n'a pas apporté la croissance espérée et n'a été qu'un stimulant à faible rendement apparent ne permettant pas le redressement économique des pays émergents.*

*Les économies avancées de la zone Euro ont vu leur croissance décélérer, notamment en France, laquelle affiche une variation de son Produit Intérieur Brut de plus 1,2% alors que la Zone Euro atteint plus 1,6%.*

*Dans ce contexte économique très difficile, notre Banque, toujours confrontée à un niveau de taux de marché très faible, voire négatif, a dû supporter des charges importantes tant en raison de l'application de nouvelles normes prudentielles visant aux exigences en matière de capital et de liquidité que dans la comptabilisation d'un coût du risque significatif du fait de la résolution de plusieurs dossiers contentieux dans le courant du dernier trimestre 2015.*

*Face à cette situation, notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena, nous a assuré son soutien pour garantir la bonne marche de notre activité en renouvelant son intérêt pour sa filiale française, ce dont nous la remercions.*

*S'il est vrai que notre Banque traverse des moments difficiles, dans un secteur d'activité bouleversé par de multiples changements de normes et par une concurrence très vive, il n'en demeure pas moins qu'elle a su, au fil des années, surmonter ces difficultés avec dynamisme, professionnalisme et réalisme.*

*A cet égard, je dois souligner les efforts importants, ainsi que la persévérance, de toutes nos équipes et de la Direction Générale, dans leur travaux quotidiens, dans un environnement où il n'est pas toujours facile de "garder le cap".*

*Ce qui m'amène à reprendre une pensée de cet écrivain Américain, William Arthur Ward, qui résume bien, à mon sens, l'état d'esprit dans lequel nous devons agir :*

*" Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer,  
le réaliste ajuste ses voiles".*

Guido RAVOET  
Président



## *Poursuivre l'histoire de la plus ancienne banque du monde*

Banca Monte dei Paschi di Siena a été fondée en 1472 et est réputée pour être l'établissement bancaire le plus ancien au monde.

Banque traditionnellement soucieuse des besoins quotidiens des particuliers comme des entreprises, Monte dei Paschi di Siena, au cours de cinq siècles d'histoire, de culture et de tradition, a thésaurisé son passé pour faire face aux défis du futur. Elle a inventé notamment les premiers prêts hypothécaires en Italie.

Aujourd'hui, malgré les impératifs commerciaux de son métier, Banca Monte dei Paschi di Siena n'a pas oublié pour autant ce pourquoi elle a été créée. Perpétuer cette vocation première se traduit par exemple par la contribution régulière à la valorisation du patrimoine économique et culturel.

Le Réseau Italie compte 2133 agences, 263 Centres Spécialisés dont 178 dédié aux entreprises et aux institutions et 85 à la clientèle Private.

Banca Monte dei Paschi di Siena est la maison-mère du Groupe Monte Paschi qui compte 2163 agences en Italie, 25237 employés et plus de 5 millions de clients.

## *Elargir une activité locale à un savoir-faire international*

L'éthique de la responsabilité, l'attention prêtée aux changements et la propension à s'occuper de ses clients sont des valeurs bien ancrées au sein du Groupe Monte Paschi. Les compétences professionnelles et l'esprit d'équipe sont également valorisés au sein du groupe afin de poursuivre les objectifs de croissance et de développement local dans toutes les régions du monde où le Groupe Monte Paschi est présent.

Au niveau internationale le Groupe Monte Paschi est présente avec un Réseau Etranger, distribué géographiquement sur les principales places financières et économiques, et dans les pays émergents avec un important taux de développement et/ou avec rapports importants avec l'Italie, qui est actuellement composé de quatre succursales (Londres, New York, Hong Kong, Shanghai), 10 bureaux de représentation (dans les régions cibles de l'UE, Europe centre-Orientale, Afrique du Nord, Inde et Chine) et 2 filiales : Banca Monte Paschi Belgio S.A. et Monte Paschi Banque S.A (France).

Monte Paschi Banque est la seule banque d'origine italienne opérationnelle en France avec 18 agences déjà implantées et une nouvelle ouverture en cours.

Agence de Rating	Dettes à court terme	Outlook	Dettes à long terme	Outlook	Date dernière mise à jour
DBRS	R-3	Négatif	BB (high)	Négatif	29/09/2015
Fitch Ratings	B	-	B-	Stable	19/05/2015
Moody's Investors Service	NP	-	B3	Négatif	22/04/2015



# La Gouvernance

---

## Direction générale et Siège social

### PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : [www.montepaschi-banque.fr](http://www.montepaschi-banque.fr)

## Administration et Direction générale

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Président

Guido RAVOET

#### Vice-Président

Angelo BARBARULO

#### Administrateurs

Marc LEGARDEUR

Emmanuel RAME

Fabrizio Angelo SCHINTU

### DIRECTION GENERALE

#### Directeur Général

Roberto BONUCCI

#### Directeur Général Adjoint

Jean-Michel CARAKOULAKI

#### Secrétaire général

Raffaella FERRARO

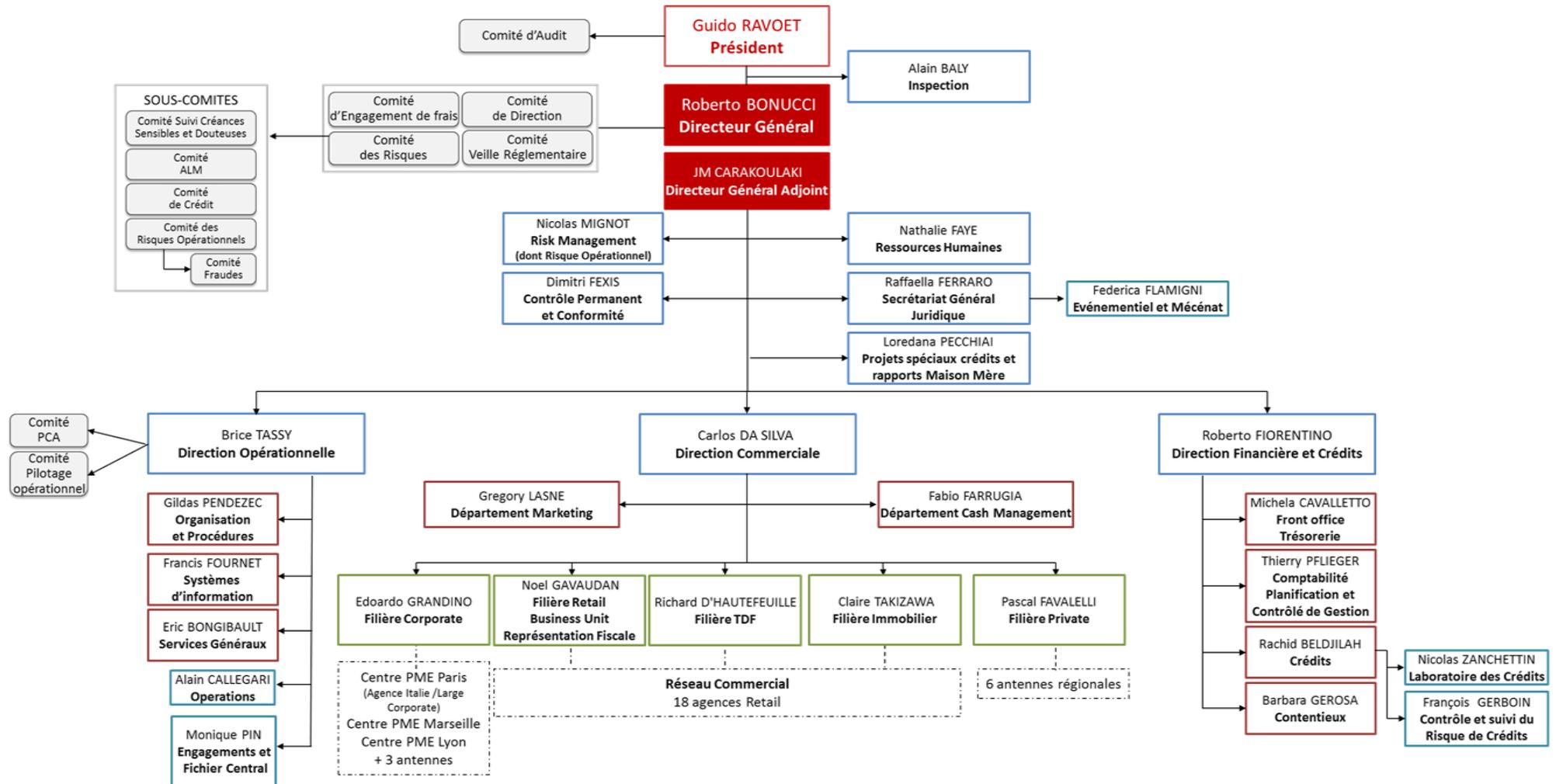
### COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MBV et ASSOCIES



# Organigramme *(mars 2016)*





# Réseau Commercial *(mars 2016)*

---

## Agences

### **AIX-EN-PROVENCE 13100**

22, cours Mirabeau  
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

### **FREJUS 83600**

105, av. de Port Fréjus  
Imm. Le Paladien Bât D  
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

### **LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

### **MENTON 06500**

25, avenue de Verdun  
Tél +33 (0) 4 92 10 26 37

### **NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

### **PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

### **PARIS 75007**

203, boulevard Saint-Germain  
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

### **PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

### **TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

### **ANTIBES 06600**

8, avenue Robert Soleau  
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

### **CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

### **GRENOBLE 38000**

15, boulevard Gambetta  
Tél +33 (0) 4 76 85 23 65

### **MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

### **MONTPELLIER 34000**

31, boulevard Sarrail  
Tél +33 (0) 4 67 91 79 80

### **NICE 06000**

2, place Masséna  
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

### **PARIS 75001**

3, avenue de l'Opéra  
Tél +33 (0) 1 53 29 00 55

### **PARIS 75007**

102, rue Saint Dominique  
Tél +33 (0) 1 40 07 88 00

### **STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

# Centres Spécialisés *(mars 2016)*

---

## Centres d'affaires PME

### **CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0)4 92 98 37 70

### **MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 20

### **STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 90

### **LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 12 00

### **PARIS 75001**

11, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 40 07 88 34

### **TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 42

## Antennes Private Banking

### **PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

### **PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

### **NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

### **PARIS 75007**

102, rue Saint Dominique  
Tél +33 (0) 1 40 07 88 00

### **CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

### **MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

## Département support opérationnel

### **NICE (Sophia Antipolis) 06560**

2500, Route des Dolines - Valbonne  
Tél. +33 (0) 4 92 38 69 00

## Direction Représentation Fiscale

### **NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 03

# Chiffres clés 2015

---

39 212

**Clients**

11 466 Particuliers  
5 158 Entreprises  
1 792 Tiers Détenteurs de Fonds  
18 487 Syndicats de Copropriétés Séparées  
1 775 S.C.I  
534 Divers

22

**Agences et Centres**

18 Agences Retail  
1 Centre Private Banking composé de 6 antennes  
3 Centres d'affaires PME dont :

- 1 Centre Large Corporate
- 1 Agence Italie

304

**Collaborateurs**

139 Siège  
165 Réseau Commerciale

2

**Pôles d'activité**

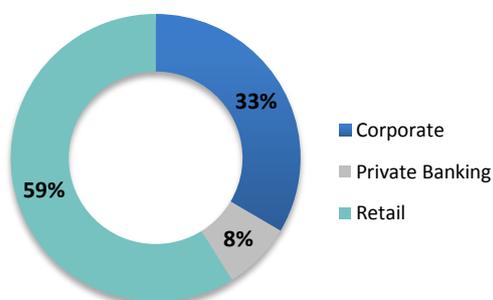
Paris - Siège  
Sophia Antipolis - Centre Administratif



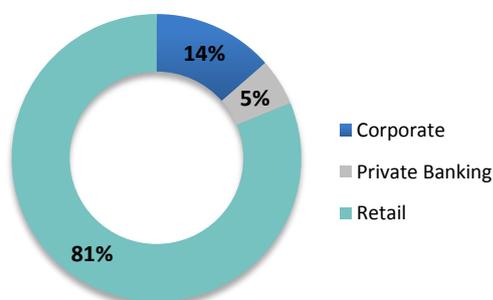
# Résultats 2015

en M €	2 015	2014	2013	Evol. 15/14
<b>Total du bilan</b>	1 415	1 283	1 207	10,3%
<b>Crédits à la clientèle</b>	1006	995	1 024	1,1%
<b>Dépôts de la Clientèle</b>	1 228	1045	993	17,5%
<b>Stock Assurance</b>	258	258	252	0,0%
<b>Conservation Clientèle</b>	195	214	230	-8,9%

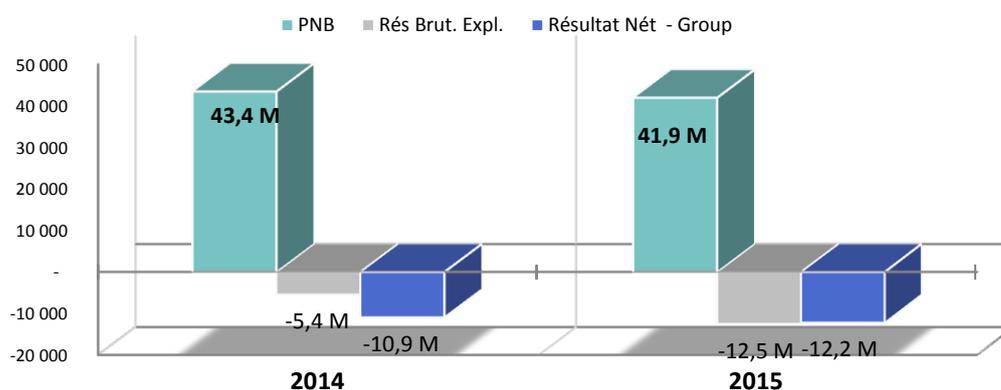
Crédit à la clientèle par filière 2015



Dépôts de la clientèle par filière 2015



en M €	2 015	2014	2013	Evol. 15/14
<b>Produit Net Bancaire</b>	41,937	43,4	44,6	-3,4%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	-0,405	-0,03	1,5	-1250,0%
<b>Résultat net</b>	-11,791	-10,9	-3,1	-8,2%



en M €	2015	2014	2013	Evol. 15/14
<b>Capitaux propres avant répartition</b>	79,2	91,4	102,3	-13,4%
<b>Ratio Solvabilité consolidé %</b>	8,3%	9,3%	9,2%	-10,2%



# Rapport de Gestion

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte du résultat de notre gestion pendant l'exercice 2015 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice de Monte Paschi Banque S. A.

Ernst & Young et MBV SYC, Commissaires aux comptes, vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Ce rapport de Gestion qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2015 est structurée de la façon suivante : dans le chapitre 1, nous allons décrire l'environnement économique et financier 2015 dans le cadre duquel Monte Paschi Banque exerce son activité. Dans le chapitre 2 seront listés les événements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 3 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2015 sera présentée au chapitre 4 où sont commentés les postes les plus importants du Bilans et du Compte de résultat. Dans le chapitre 5 nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 6 notre structure. Le chapitre 7 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 8 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2016 de Monte Paschi Banque.

La seconde partie du rapport, sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux, sont également à disposition à la fin de l'annexe.



# 1. Environnement économique et financier

---

L'année 2015 a été une année compliquée à bien des égards. Bien que cette dernière ait commencé sous de bons augures, elle a été rapidement rattrapée par les craintes sur la Grèce, la chute sans fin du cours du pétrole, un début de panique boursière en Chine et des comportements divergents des banques centrales...

Avec une croissance mondiale s'établissant à 3.1% selon les données du FMI, la reprise a été bien molle pour 2015 et a même ralenti par rapport à l'année 2014 (3.4% en 2014). Elle a été plus nette pour les pays occidentaux que pour les pays émergents. Il faut dire qu'en 2015, plusieurs mesures ont été déployées de part et d'autre de l'Atlantique: politiques monétaires accommodantes en Europe, politiques budgétaires moins restrictives dans les pays occidentaux sans compter une amélioration globale de la situation financière des entreprises. La faible reprise mondiale s'est expliquée principalement par la décélération de la croissance chinoise. En effet, son économie qui est en pleine transition (passage d'une économie industrielle et d'exportations vers une économie de services et de demande intérieure) a continué de subir les travers d'un changement structurel. En août, la bourse chinoise a subi une chute vertigineuse et a entraîné dans son sillage toutes les autres places internationales. Pour essayer d'enrayer cette hémorragie, les autorités chinoises ont pratiqué plusieurs dévaluations successives pour soutenir leur économie. Ces décisions, couplées à des publications macroéconomiques décevantes et la baisse des coûts des matières premières (réduction de la demande), ont remis en cause la solidité de la croissance chinoise par de nombreux économistes. Le taux de croissance chinois s'est posté pour l'année 2015 à 6.9% versus 7.7% en 2014.

Bien que modeste, la zone euro a repris le chemin de la croissance. En effet, son PIB a été de 1.4% pour 2015. Le fléchissement des politiques d'austérité, la meilleure gestion des systèmes bancaires européens des pays périphériques, la baisse du pétrole mais surtout la mise en œuvre et le renforcement de politiques monétaires non conventionnelles menées par la BCE ont aidé à ce regain de croissance. Le gouverneur de la BCE, Mario Draghi, a opéré dès mars 2015 un programme d'achats d'obligations souveraines assez ambitieux. Cette mesure s'est poursuivie en fin d'année, concomitamment avec un abaissement du taux de rémunération des dépôts (en territoire encore plus négatif). Ces mesures ont permis d'améliorer le crédit et de maintenir un euro plus faible par rapport au dollar. Le marché de l'emploi est devenu plus robuste avec toutefois de fortes disparités entre les pays membres. La crise grecque est venue à nouveau sur le devant de la scène en juillet où une solution temporaire a été trouvée. De nouvelles incertitudes politiques internes sont apparues avec la montée de partis contestataires au Portugal et en Espagne. Les trois grands pays représentatifs de la zone euro ont renoué avec la croissance : l'Allemagne a enregistré une croissance de 1.7% tandis que la France a retrouvé un taux de croissance supérieur à 1% avec un taux de 1.1%. L'Italie, après une longue récession de trois ans, a affiché une reprise modeste mais significative de 0,7 % en 2015. Les autres pays de la zone euro ne sont pas en reste comme l'Espagne, les Pays-Bas, la République Tchèque ou la Pologne qui ont confirmé la reprise entamée en 2014.

Les Etats-Unis ont continué sur leur lancée (7ème hausse consécutive de leur PIB) et ont affiché une croissance de 2.5%. Cette dernière a été tirée par les secteurs des services et de l'immobilier. Le secteur industriel a de son côté subi de plein fouet la baisse du pétrole, l'appréciation du dollar et le ralentissement des pays émergents. Prenant acte de la baisse du chômage et d'indicateurs

macroéconomiques favorables, la FED a interrompu son programme de « quantitative easing » et a augmenté en fin d'année, pour la première fois depuis 2009, son taux directeur : le taux a été relevé d'un quart de point, le portant à sa fourchette de 0.25% – 0.5%.

Enfin, dans les pays émergents, la situation a été assez problématique pour certains pays. Les pays exportateurs de pétrole ont pâti de la chute du cours de l'or noir. La Russie, le Brésil ou encore les principaux pays d'Amérique Latine (Colombie, Pérou, Venezuela) et pays du Moyen-Orient ont été très affectés et ont connu des dépréciations de leurs monnaies, inflation, baisse des recettes conjugués pour certains à des problèmes politiques.

## 1.1. L'évolution des taux et des marchés

En Europe, la BCE a mis en œuvre et renforcé ses politiques monétaires non conventionnelles à partir de mars puis de nouveau en décembre 2015. Elle a mené une politique de taux négatif de facilité de dépôt et a procédé à un gonflement considérable de la taille de son bilan afin de respecter son objectif d'inflation de 2% : rachats mensuels de dettes de 60 milliards d'euros jusqu'à mars 2017. Les taux longs ont fini l'année vers des niveaux proches de ceux de 2014 mais ont connu de fortes variations pendant l'année. Ainsi, le taux allemand 10 ans est passé de 0.54% à 0.63% avec un point bas historique à 0.07% après le lancement d'achats d'actifs de la Banque Centrale. L'OAT 10 ans a quant à elle fini l'année vers un niveau proche de 1% (0.99% le 31/12/2015).

Aux Etats-Unis, le rendement américain 10 ans est passé de 2.17% à 2.28% en fin d'année dans le sillage du changement de cap de la politique monétaire de la Fed.

Les politiques divergentes de part et d'autre de l'Atlantique ont contribué à ce que les taux courts prennent des directions opposées : nette hausse des taux courts aux US tandis qu'en zone euro les taux courts ont baissé, flirtant même en territoire négatif (dont notamment l'Allemagne, la France et l'Italie).

## 1.2. Devise et Pétrole

L'euro est passé de 1.21 dollar fin 2014 à 1.09 dollar le 31/12/2015, soit une dépréciation de presque de 10% par rapport au billet vert du fait de politiques à contre-courant des banques centrales américaine et européenne. Le dollar s'est en fait apprécié par rapport aux principales devises mondiales. Les devises liées aux matières premières ont souffert de la chute des cours. Le réal brésilien a enregistré la plus forte dépréciation avec un recul de 33% par rapport au dollar en 2015. La devise chinoise a perdu plus de 4% par rapport au dollar et se retrouve à des niveaux de mi-2011. Enfin, la devise « refuge » qu'était le franc suisse a perdu son statut après que la Banque Nationale Suisse ait décidé en janvier 2015, contre toute attente, de faire sortir le CHF de son cours pivot face à l'euro.

Les fluctuations du pétrole ont été très suivies cette année et ont finalement donné le « la » tant sur les marchés financiers que dans les économies mondiales. Le pétrole a continué sa spirale baissière entreprise en 2014. Les prix de l'or noir ont même touché leurs plus bas niveaux depuis 11 ans. Ainsi, le WTI, sur l'année, a perdu près de 39 %. Le baril est passé de 60 dollars en début d'année à environ 36,70 dollars fin décembre 2015. Le Brent a accusé une baisse de plus de 44 %.

Fin décembre, le baril s'échangeait à 36,65 dollars alors qu'en début de l'année, il flirtait à un prix de 65 dollars le baril. Le pétrole est même tombé à ses plus bas niveaux depuis 2004 pendant l'année, se retrouvant ainsi sous ses points bas touchés pendant la crise financière de 2008 : le Brent a notamment touché les 36.13 dollars le baril.

D'une année à l'autre, les explications restent sensiblement les mêmes sur la baisse du pétrole: une offre surabondante et une demande en baisse liée entre autre au ralentissement de la croissance mondiale. La décision de l'OPEP de ne pas réduire sa production est la principale raison. L'Arabie Saoudite espérait ainsi faire plier les producteurs de gaz de schiste américains. Ces derniers ont mieux résisté que prévu à la baisse des cours par une réduction de leurs dépenses d'investissement, la fermeture de puits moins rentables. De plus, en fin d'année, la perspective d'un retour de l'Iran sur les marchés après la levée des sanctions occidentales a nourri aussi la baisse du baril.

### 1.3. Les bilans des Bourses en 2015

Les principaux indices boursiers ont fini l'année en ordre de dispersion. Certains indices européens ont terminé l'année sur une note positive : le CAC 40 termine l'année 2015 en hausse de 8.5%, l'indice allemand, le DAX s'est aussi distingué en progressant de 9.5%. Enfin, le MIB a marqué le haut du pavé avec sa performance de 12%. L'indice ibérique, l'IBEX, a reculé de 7.2% en raison des incertitudes politiques.

La politique généreuse de la BCE et les espoirs de reprise économique en zone euro ont tout particulièrement profité au secteur automobile après plusieurs années très difficiles. De même, l'aéronautique a tiré son épingle du jeu, grâce à la baisse de l'euro face au dollar, qui de manière générale a bénéficié aux entreprises exportatrices. En revanche, le luxe réalise une année moyenne, affecté par les doutes autour de la croissance chinoise, lesquels ont déstabilisé les marchés cet été. Enfin, les plus mauvais élèves sont sans conteste les valeurs exposées aux matières premières, comme les sidérurgistes et les compagnies pétrolières, touchées de plein fouet par la chute des cours du brut.

Du côté des pays anglo-saxons, le SP 500 américain a reculé de 0.7%, en baisse pour la première fois depuis 2008 (les Etats-Unis étant la zone la plus avancée dans le cycle économique, la progression des bénéfices a inévitablement ralenti). Le Footsie de Londres a lâché 4.9%, pénalisé par les secteurs de l'énergie et des mines. Du côté des marchés émergents, les inquiétudes concernant la croissance chinoise et la baisse des matières premières ont pesé sur la balance (indice Brésilien, l'IBOV a perdu 13.31%, le Sensex indien a baissé de 5.03%)

L'année 2015 a également été marquée par une dynamique d'OPA qui a soutenu les valeurs tant en France (GFI Informatique, Montupet, Valtech) qu'à l'international à l'instar du rachat de Sabmiller par Inbev. Les déceptions ont également ponctué cette année : les valeurs pétrolières et des matières premières ont particulièrement été pénalisées. Le secteur automobile a également connu des difficultés avec l'affaire Volkswagen.

### 1.4. L'environnement bancaire

L'année 2015 a été marquée par la finalisation du système de supervision bancaire unique avec l'arrivée en novembre des règles relatives au « fond de garantie » et des règles de « bail-in » pour la

gestion de faillite bancaire. Les tensions sur le système bancaire des pays périphériques de la zone EU semble dépassé même si des tensions importantes ont touché le système bancaire Italien notamment lors de la faillite de quatre petits banques qui ont "obligé" le gouvernement italien à intervenir pour leur sauvegarde.

Depuis plus de deux ans et particulièrement sur l'exercice 2015, le secteur bancaire a été confronté à une avalanche réglementaire notamment au niveau des exigences en matière de capital et de liquidité. Bien que le renforcement des règles soit une nécessité permettant de sécuriser les activités financières, les conséquences de la mise en œuvre de ces réglementations ont eu un impact important sur la rentabilité des banques, ces dernières étant également confrontées à une baisse continue des indices de taux de marché du fait de la politique monétaire accommodante de la BCE visant à relancer le financement des investissements du secteur privé.

A l'instar du secteur bancaire en général, notre Etablissement a vu sa marge nette d'intérêt décroître sensiblement.

Dès janvier 2015, la modification de la loi sur la représentation fiscale permettant aux non-résidents Européens de ne plus recourir à un représentant fiscal lors de la vente de leur bien immobilier, est venue accentuée la baisse de notre PNB en provoquant une décre importante du niveau de commissions que nous enregistrons sur cette activité

Pour pallier cette perte de rentabilité, nous avons axé notre stratégie sur un développement commercial permettant de générer un volume de commissions plus important.

## 1.5. Activités financières et de gestion

La fin de l'année 2015 aura été à l'image de l'ensemble de l'année particulièrement volatile. De fait, les marchés n'ont cessé d'être partagés entre le scénario de baisse des taux d'intérêt et d'une politique monétaire accommodante, et le scénario d'une croissance économique mondiale toujours faible.

Dans ce contexte, un des faits marquant de 2015 reste la première hausse des taux directeurs aux Etats-Unis au cours du mois de décembre ; ainsi le découplage entre les politiques monétaires de la Fed et de la BCE devrait continuer en 2016.

Un autre élément structurel important a été la baisse du prix des matières premières et plus particulièrement la chute du prix du pétrole, en partie liées au ralentissement économique des pays émergents et le surplus de production du pétrole de schiste aux Etats-Unis.

Dans ces conditions, au niveau des marchés financiers, les actifs monétaires ont connu une année difficiles avec des rendements qui ont continué à baisser pour atteindre une rémunération proche de zéro voir négative, ce qui a engendré des flux sortants importants sur cette classe d'actif.

Concernant les marchés d'actions, les performances sont assez contrastées en fonction des zones géographiques. En effet, les marchés européens ont réalisé une performance positive de +8,5% sur l'indice CAC 40. Outre-Atlantique, le marché boursier américain a terminé l'année dans le rouge, avec une baisse de -2,2% pour le Dow Jones.

Le marché de l'assurance vie a été dynamique en termes de collecte en 2015 avec pour la plupart des acteurs des rendements en baisse mais encore satisfaisants sur les fonds euros, dans un

environnement de taux historiquement bas. Afin de compenser cette tendance, l'enjeu, à terme, sera de pouvoir mettre en place une plus grande diversification des supports financiers disponible au sein des unités de compte.

Dans cet environnement, Monte Paschi Banque continue son développement, telle l'assurance vie luxembourgeoise qui propose une offre plus importante de supports financiers.

Par conséquent, l'évolution des encours en 2015 est la suivante :

<i>en K €</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evol. 15/14</b>
<b>Conservation Titres</b>	<b>195 031</b>	214 201	-8,9%
<b>Stock Assurance</b>	<b>258 384</b>	258 272	0,0%



## 2. Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2015

---

En 2015, Monte Paschi Banque a poursuivi sa politique de développement dans le cadre de la stratégie illustrée dans le Plan industriel 2011-2015.

Les principales réalisations de l'année sont énumérées par la suite.

Enrichissement de l'offre de produits financiers :

- Poursuite des actions avec notre partenaire Société Générale dans le cadre de la commercialisation de produits structurés.
- Elargissement de l'univers d'investissement des Unité de Comptes des contrats d'assurance vie AG2R La Mondiale.
- Mise en place de campagne dans le cadre de la commercialisation d'OPCVM et de produits de défiscalisation (FIP).
- Commercialisation de l'offre Epargne Entreprise avec notre partenaire Amundi.

Optimisation du réseau commercial :

- Ouverture et inauguration de la nouvelle agence de Paris Madeleine.
- Inauguration des locaux rénovés de l'agence de Marseille.
- Fusion Centre PME Paris et Agence Italie
- Création des antennes Private Banking

Autres chantiers achevés

- Transfert du Back Office Paschi Easy Collect de Paris à Sophia Antipolis
- Lancement de l'application mobile
- Lancement de l'Intranet MPB

### 2.1. Evènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Néant.



### 3. Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

<b>Risques Pilier 1</b>	
<b>Typologie du risque</b>	<b>Traitement actuel</b>
Crédit	Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
<b>Risques Pilier 2</b>	
<b>Typologie du risque</b>	<b>Traitement actuel</b>
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Manager et le Comité des Risques
Risque de taux (ALM)	Modèle interne basé sur l'approche du suivi des variations des taux (sensibilité) et leurs impacts sur la marge d'intérêts. Analyse de stress tests suite au changement des taux de 100bp. Suivi du risque par le Risk Manager et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement CRBF 88-01. Suivi des limites par le service comptable dans le cadre des déclarations Banque de France
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limite et de stop loss

## 3.1. Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur suite à un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, ¾ des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par la Direction des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

La politique de provisionnement est sous la responsabilité du Comité des Contentieux qui propose les montants de provisions à constituer. Par la suite, la Direction Générale valide ou non ces propositions.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate ou Retail) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

### ***Evolution des engagements bilan clientèle***

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent en hausse au 31/12/2015 (+1,9%) s'établissant à 1.069,4M€, dont 986,3M€ de créances saines (+1,3%).

Les encours douteux affichent également une augmentation (+9,3%) à 83,1M€ et représentent 7,8% des engagements totaux (ex 7,2% au 31/12/2014)

en M€	31-déc.-13	31-déc.-14	31-déc.-15	VAR 12-2015/ 12-2014 en M€	VAR 12-2015 / 12-2014 en %
<b>Engagements Totaux Bruts</b>	<b>1 066,6</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 069,4</b>	<b>+ 19,5</b>	<b>+ 1,9%</b>
dont engagements <i>sains</i>	983,3	973,9	986,3	+ 12,5	+ 1,3%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	83,3	76,0	83,1	+ 7,1	+ 9,3%
inclus engagements Douteux Bafi (Past Due)	7,7	9,4	5,2	- 4,2	- 44,5%
<b>Provisions Douteux</b>	<b>42,6</b>	<b>42,7</b>	<b>51,0</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>+ 19,5%</b>
<b>Engagements totaux Nets</b>	<b>1 024,0</b>	<b>1 007,2</b>	<b>1 018,4</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>+ 1,1%</b>

### *Evolution des engagements bilan clientèle par typologie*

Au cours de l'exercice 2015, les encours sains clientèle ressortent en hausse de 1,3% à 986,3M€, s'expliquant principalement par l'augmentation des engagements MLT Habitat (+19,8M€ soit +5,2%). En revanche, les découverts en progression sur le 1er semestre 2015 s'inscrivent en retrait au 31 décembre 2015 (-9,8M€ soit -9,1%).

en M€	31-déc.-13	31-déc.-14	31-déc.-15	VAR 12-2015/ 12-2014 en M€	VAR 12-2015 / 12-2014 en %
Découverts	105,2	108,2	98,4	- 9,8	- 9,1%
Engagements CT	36,2	37,3	34,6	- 2,7	- 7,1%
Engagements MLT	488,2	446,8	452,0	+ 5,1	+ 1,2%
Engagements MLT Habitat	353,6	381,5	401,3	+ 19,8	+ 5,2%
<b>Engagements Totaux Sains</b>	<b>983,3</b>	<b>973,9</b>	<b>986,3</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>+ 1,3%</b>

### *Echéancier des engagements bilan clientèle et des ressources clientèle*

en M€		EMPLOIS	RESSOURCES	GAP EMPLOIS - RESSOURCES
<b>Echéancier</b>				
<b>A vue</b>		<b>133,0</b>	<b>924,3</b>	<b>-791,4</b>
<b>2016</b>	<i>T1-2016</i>	62,5	78,1	-15,6
	<i>T2-2016</i>	16,6	17,9	-1,3
	<i>S2-2016</i>	46,1	17,7	+28,4
<b>Total 2016</b>		<b>125,2</b>	<b>113,6</b>	<b>+11,5</b>
<b>2017</b>		<b>58,4</b>	<b>23,0</b>	<b>+35,4</b>
<b>2018</b>		<b>59,7</b>	<b>21,5</b>	<b>+38,1</b>
<b>2019</b>		<b>73,9</b>	<b>10,6</b>	<b>+63,3</b>
<b>2020</b>		<b>70,8</b>	<b>4,7</b>	<b>+66,1</b>
<b>2021</b>		<b>63,9</b>	<b>15,7</b>	<b>+48,1</b>
<b>2022-2025</b>		<b>183,9</b>	<b>8,9</b>	<b>+175,1</b>
<b>2026-2030</b>		<b>157,4</b>	<b>0,02</b>	<b>+157,4</b>
<b>2031-2035</b>		<b>49,4</b>	<b>0</b>	<b>+49,4</b>
<b>2036-2040</b>		<b>6,9</b>	<b>0</b>	<b>+6,9</b>
<b>2041-2042</b>		<b>4,0</b>	<b>0</b>	<b>+4,0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>986,3</b>	<b>1 122,4</b>	<b>-136,1</b>

**Répartition des engagements bilan clientèle par notation interne (hors créances rattachées)**

En M€		31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015	
		encours nets	en % du total	encours nets	en % du total	encours nets	en % du total
Engagements de très bonne qualité	notes de A1 à A4	642,7	63,0%	673,7	67,1%	570,4	56,1%
Engagements de qualité moyenne	de A5 à A6	313,4	30,7%	269,7	26,9%	300,5	29,6%
Engagements sensibles	Sains (de B7 à B8C)	31,2	3,1%	37,6	3,7%	14,1	1,4%
Engagements restructurés (*)	Restructurés (B7A, B7B, B8)	ND		ND		106,8	10,5%
Engagements contentieux	Notes de C8A à C9P	33,7	3,3%	23,5	2,3%	24,1	2,4%
<b>TOTAL Engagements Nets</b>		<b>1 021,0</b>	<b>100%</b>	<b>1 004,5</b>	<b>100%</b>	<b>1 016,0</b>	<b>100%</b>

Les engagements de très bonne qualité s'établissent au 31/12/2015 à 570,4M€ et sont en forte baisse par rapport au 31/12/2014 (-15,3%). Ils représentent 56,1% des engagements globaux, en diminution également par rapport à fin 2014 (67,1%). Les dossiers de qualité moyenne sont en augmentation par rapport à fin 2014, à 300,5M€ affichant une hausse de 30,8M€ (+4,6%).

*A noter, la forte augmentation des Engagements sensibles liée à la mise en place de la nouvelle réglementation de l'EBA relative aux crédits restructurés (Forborne Performing et Non Performing). suivre les créances forborne performing et non performing*

Les encours contentieux ressortent quant à eux en légère hausse de 0,6M€, représentant 2,4% des encours globaux contre 2,3% au 31/12/2014.

**Répartition des engagements bilan clientèle par Cotation Banque de France (hors créances rattachées)**

en M€		31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015	
		encours nets	en % du total	encours nets	en % du total	encours nets	en % du total
Engagements sains envers les particuliers	particuliers	137,5	13,5%	130,0	12,9%	131,6	13,0%
Engagements sains non notés	sans note	480,2	47,0%	526,1	52,4%	550,5	54,2%
Engagements de très bonne qualité	notes de 3++ à 4+	43,7	4,3%	56,2	5,6%	53,8	5,3%
Engagements de qualité moyenne	4 et 5+	185,0	18,1%	189,4	18,9%	180,4	17,8%
Engagements sensibles	de 5 à 9	133,9	13,1%	69,4	6,9%	67,5	6,6%
Engagements douteux		40,7	4,0%	33,3	3,3%	32,1	3,2%
<b>TOTAL Engagements Nets</b>		<b>1 021,0</b>	<b>100%</b>	<b>1 004,5</b>	<b>100%</b>	<b>1 016,0</b>	<b>100%</b>

Les engagements non notés par la Banque de France sur les entreprises ayant un N° Siren s'établissent à 550,5M€ au 31/12/2015, soit une hausse de 4,6% par rapport à fin 2014, et représentent 54,2% (ex 52,4% au 31/12/2014) des engagements clientèle totaux.

Les contreparties de très bonne qualité constituent 5,3% (ex 5,6%) des engagements globaux soit 53,8M€.

Les engagements de qualité moyenne s'élèvent à 180,4M€ (17,8% des engagements totaux) enregistrant une diminution de 5,5M€ soit -3%.

Les engagements sensibles s'établissent à 67,5M€, en baisse de 2,7% par rapport à fin 2014, représentant 6,6% (ex 6,9%) des engagements totaux.

### Les engagements douteux

Parallèlement, les engagements douteux nets sont en retrait au 31/12/2015, s'affichant à 32,1M€ (-3,8%). Leur proportion sur encours bruts diminue également, s'établissant à 3,0% contre 3,2% fin 2014. La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux augmente de 5,2 points à 61,4% fin 12/2015 (56,2% fin 2014). Le taux de provisionnement des encours contentieux s'établit à 65,5% au 31/12/2015 contre 64,1% fin 2014.

Le tableau suivant présente la répartition des engagements douteux, sur la date d'arrêté et sur les 2 derniers exercices ainsi que leur taux de provisionnement et le coût du risque.

en M€	31-déc.-13	31-déc.-14	31-déc.-15	VAR 12-2015/ 12-2014 en M€	VAR 12-2015 / 12-2014 en %
<b>Engagements Douteux Bruts</b>	83,3	76,0	83,1	+ 7,1	+ 9,3%
dont engagements douteux	78,4	71,4	78,8	+ 7,4	+ 10,3%
<i>inclus engagements douteux Bafi (Past-due)</i>	7,7	9,4	5,2	- 4,2	- 44,5%
dont engagements compromis	4,9	4,6	4,3	- 0,3	- 7,3%
<b>Provisions</b>	42,6	42,7	51,0	+ 8,3	+ 19,5%
<b>Engagements Douteux Nets</b>	40,7	33,3	32,1	- 1,3	- 3,8%
<b>Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis</b>	51,1%	56,2%	61,4%		
<b>Taux Engagements bruts Douteux Engagements bruts</b>	7,8%	7,2%	7,8%		
<b>Taux Engagements nets Douteux Engagements bruts</b>	3,8%	3,2%	3,0%		
<b>Taux Engagements Compromis Engagements bruts</b>	0,46%	0,44%	0,40%		

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-13	31-déc.-14	31-déc.-15		
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	55,4%	64,1%	65,5%		
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	9,1%	0,0%	0,0%		
<b>Coût du risque en %</b>	0,2%	0,5%	1,5%		

### Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre d'un règlement général de crédit approuvé par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle,

selon les règles définies par le CRBF 93-05. Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, la cellule des engagements suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations à plus de 70 jours. Les listes des dépassements sont transmises mensuellement au Directeur des Crédits.

### ***Engagement sur portefeuille Titres***

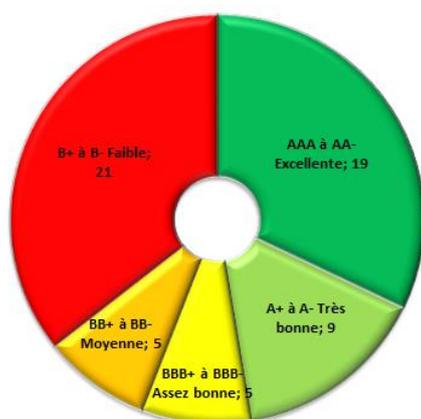
La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont l'essentiel est classé en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à maturité.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'achat. L'encours au 31/12/2015 est de 49,5M€ (ex 54M€ fin 2014) pour le portefeuille d'investissement et de 9,4M€ (ex 9,6M€ fin 2014) pour le portefeuille de placement.

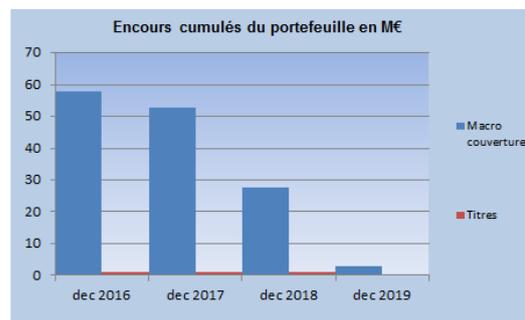
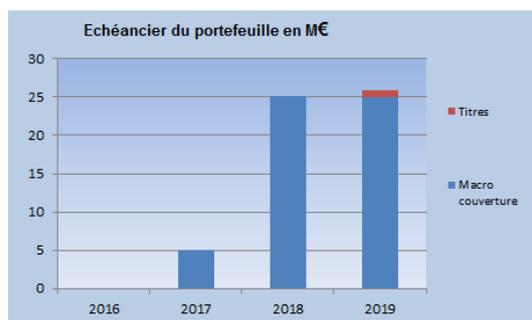
Il est également rappelé que ce portefeuille d'investissement a pour vocation la macro couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titre à taux fixe s'établissent à 57,9M€ au 31/12/2015 (ex 47,4M€ fin 2014). A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisable auprès de la Banque de France dans le cadre de notre ligne de repo pour 32,3M€ (ex 37M€ fin 2014).

Conformément à notre démarche d'allocation d'actifs répondant au double objectif de détenir des actifs liquides éligibles au ratio prudentiel de liquidité (LCR) et de reconstituer une macro couverture de nos dépôts à vue, nous avons opéré l'acquisition de titres obligataires au cours de l'exercice 2015, élevant l'enveloppe des actifs éligibles au ratio de liquidité LCR à hauteur de 33M€.

La qualité du portefeuille est répartie comme suit :



L'échéancier du portefeuille est le suivant :



## 3.2. Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

## 3.3. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA en collaboration notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

## 3.5. Risque de concentration

Le suivi du risque de concentration est assuré par le département Risk Management qui informe trimestriellement la Direction Générale lors des Comités des Risques et le Conseil d'Administration sur la répartition des engagements par secteur d'activité économique (Code Naf), par bénéficiaire et par pays.

*Répartition des engagements clientèle (hors interbancaire) par secteur d'activité économique classés suivant le code NAF enregistré auprès de l'INSEE*

Au 31/12/2015, les secteurs d'activité qui enregistrent les engagements les plus élevés sont :

Code Naf	Libellé code Naf	31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015		VAR. 12/2015- 12/2014 en M€	VAR. 12/2015- 12/2014 en %
		Encours nets en M€	en % du total	Encours nets en M€	en % du total	Encours nets en M€	en % du total		
68	ACTIVITES IMMOBILIERES	507,1	49,7%	518,4	51,6%	518,1	51,0%	- 0,3	- 0,1%
64	ACTIVITES DES SERVICES FINANCIERS	126,9	12,4%	124,9	12,4%	142,6	14,0%	+ 17,7	+ 14,1%
46	COMMERCE DE GROS	65,9	6,5%	60,2	6,0%	41,9	4,1%	- 18,2	- 30,3%
41	CONSTRUCTION DE BATIMENTS	19,8	1,9%	26,8	2,7%	28,9	2,8%	+ 2,1	+ 7,9%
70	ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX, CONSEIL DE GESTION	18,3	1,8%	15,4	1,5%	24,9	2,5%	+ 9,5	+ 61,9%
55	HEBERGEMENT	11,2	1,1%	16,1	1,6%	15,3	1,5%	- 0,8	- 5,1%
47	COMMERCE DE DETAIL	17,0	1,7%	16,3	1,6%	13,5	1,3%	- 2,7	- 16,8%
56	RESTAURATION	8,2	0,8%	9,3	0,9%	10,1	1,0%	+ 0,8	+ 8,1%
49	TRANSPORTS	0,5	0,0%	4,0	0,4%	8,8	0,9%	+ 4,8	+ 121,0%
10	INDUSTRIES ALIMENTAIRES	14,9	1,5%	9,5	0,9%	8,1	0,8%	- 1,4	- 14,8%
66	ACTIVITES SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES	4,0	0,4%	9,8	1,0%	5,5	0,5%	- 4,3	- 44,2%
87	HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL	0,8	0,1%	0,2	0,0%	5,1	0,5%	+ 4,9	Ns
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>794,6</b>	<b>77,8%</b>	<b>810,9</b>	<b>80,7%</b>	<b>822,8</b>	<b>81,0%</b>	<b>+ 11,9</b>	<b>+ 1,5%</b>
	CLIENTELE PARTICULIERS	138,9	13,6%	133,2	13,3%	134,1	13,2%	+ 0,9	+ 0,6%
	AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE	87,5	8,6%	60,4	6,0%	59,2	5,8%	- 1,3	- 2,1%
	<b>ENGAGEMENTS NETS TOTAUX</b>	<b>1 021,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 004,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 016,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 11,5</b>	<b>+ 1,1%</b>

Nous avons repris la codification du secteur immobilier qui n'était pas représentative de l'activité réelle et avons mis en place sur la même nomenclature une codification spécifique sur l'activité immobilière et après retraitement nous avons la répartition suivante et en sachant que le vrai risque immobilier est sur la promotion immobilière et le secteur marchand de biens.

Ces 2 secteurs présentent une exposition relativement modérée, représentant respectivement 3,6% et 10,1% du total des encours clients (détails dans le tableau ci-après).

Secteur Economique	31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015		VAR. 12/2015 - 12/2014 en M€	VAR. 12/2015 - 12/2014 en %
	Risque Net en M€	% du total des engagements	Risque Net en M€	% du total des engagements	Risque Net en M€	% du total des engagements		
Activité Marchand de biens	84,7	8,3%	85,8	8,5%	102,3	10,1%	+ 16,6	+ 19,3%
Activité Administration de biens	87,9	8,6%	94,6	9,4%	87,0	8,6%	- 7,6	- 8,0%
SCI Patrimoniale privée	74,0	7,2%	86,9	8,6%	91,8	9,0%	+ 4,9	+ 5,7%
Activité location murs commerciaux	113,7	11,1%	107,3	10,7%	78,4	7,7%	- 28,8	- 26,9%
SCI Patrimoniale entreprise	43,9	4,3%	46,9	4,7%	47,8	4,7%	+ 1,0	+ 2,0%
Activité promotion immobilière	46,6	4,6%	35,3	3,5%	37,0	3,6%	+ 1,7	+ 4,7%
Activité location logements	22,1	2,2%	23,4	2,3%	26,4	2,6%	+ 3,1	+ 13,1%
<b>Total Engagements Activité dite immobilière</b>	<b>472,7</b>	<b>46,3%</b>	<b>480,1</b>	<b>47,8%</b>	<b>470,8</b>	<b>46,3%</b>	<b>- 9,3</b>	<b>- 1,9%</b>
Autres activités	548,3	53,7%	524,4	52,2%	545,1	53,7%	+ 20,7	+ 3,9%
<b>Personnes Morales</b>	<b>882,1</b>	<b>86,4%</b>	<b>871,3</b>	<b>86,7%</b>	<b>881,9</b>	<b>86,8%</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>+ 1,2%</b>
<b>Particuliers</b>	<b>138,9</b>	<b>13,6%</b>	<b>133,2</b>	<b>13,3%</b>	<b>134,1</b>	<b>13,2%</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 0,6%</b>
<b>Total Engagements</b>	<b>1 021,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 004,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 016,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 11,5</b>	<b>+ 1,1%</b>

### ***Risque de concentration des engagements clientèle (hors interbancaire) par TOP groupe clients***

Trimestriellement, le Risk Manager présente le tableau de bord de TOP 10 premiers groupes clients de la banque détaillant l'encours global, le grade, la notation externe et la concentration en %.

Au 31/12/2015, nous observons une dilution du risque de concentration par groupe clients sur l'ensemble des paliers, comme suit :

- ❑ TOP 5 : 125 M€ soit 12,7% (ex 140 M€ soit 14,3%) des engagements globaux
- ❑ TOP 10 : 195 M€ soit 19,8% (ex 208 M€ soit 21,4%) des engagements globaux
- ❑ TOP 20 : 276 M€ soit 28,0% (ex 294M€ soit 30,2%) des engagements globaux
- ❑ TOP 50 : 416 M€ soit 42,2% (ex 422M€ soit 43,3%) des engagements globaux
- ❑ TOP 100 : 540 M€ soit 54,8% (ex 545 M€ soit 56,0%) des engagements globaux

A titre informatif, la limite des grands risques par client ou par groupe s'établit à 18,9M€ au 31/12/2015 (ex 21,8M€ au 31/12/2014).

### ***Risque de Concentration des engagements clientèle par pays***

Par règle, Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité ALM.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2015 les engagements clientèle (hors interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- ❑ 91% (ex 90%) en France
- ❑ 3% (ex 4%) en Italie
- ❑ 3% (ex 3%) à Monaco
- ❑ 1% (ex 1%) au Luxembourg
- ❑ Autres pays <0,8%

## **3.6. Risque de taux d'intérêt**

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique gestion du risque global de taux et de change approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations du Front Office Trésorerie conformément au disposition prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque. Les éléments du bilan qui présentent une certaine sensibilité à une variation des taux d'intérêts sont regroupés au sein de la partie taux fixe du portefeuille d'investissement. Le suivi du risque est établi sur la base de la sensibilité annualisée à une variation de 100bp.

Le Comité ALM suit, sur la base trimestrielle, la sensibilité annualisée qui par ailleurs est limitée à 6% des fonds propres de notre banque soit 5,25M€.

En date du 31/12/2015, le calcul de la sensibilité « annualisée » globale est évalué à 6,6M€ (ex 5M€ fin 2014) pour une variation de 1% du taux de marché.

Afin de réduire cette exposition, des achats de titres à taux fixe ont été assurés début de l'année 2016 portant notre macrocouverture de 52M€ à 77M€ et diminuant mécaniquement notre sensibilité.

	Durée moyenne	GAP	ACTIF	Taux Actif	Taux Marché	PASSIF	Taux Passif	Taux Marché
<b>ENCOURS dans 1 an</b>	5,95	<b>-106</b>	267 949 336	<b>3,71%</b>	0,45%	161 481 719	2,32%	0,15%
<b>ENCOURS dans 5 ans</b>	8,88	<b>-93</b>	133 322 096	<b>3,79%</b>	0,85%	40 584 928	3,71%	0,50%

(en M€)

EURO	SENSIBILITE globale: +/- 1%	Taux Fixe	CAV 0%	TOTAL	Variation vs
					30/09/2015
		-1,93	8,54	<b>6,6</b>	1,6
Autorisation Sensibilité globale = 6% des F.P.				<b>5,25</b>	

(en M€)

### 3.7. Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

### 3.8. Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ». Aucun dépassement n'a été constaté sur 2015.

### 3.9. Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le

marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Au sein de Monte Paschi Banque la structure de ressources est composée, au 31/12/2015, comme suit : 5% des ressources proviennent du marché interbancaire, 87% de la clientèle de la banque et enfin 8% concernent les ressources propres alors que les emplois clientèle et le portefeuille titres représentent 76% de l'actif ce qui démontre une correcte couverture de nos besoins par notre exploitation.

Dans la pratique quotidienne, la liquidité de Monte Paschi Banque est contrôlée à travers l'outil Forex à J+3, avec une exigence de « réserves Banque de France » de l'ordre de 10M€, fixée par la Politique de gestion du risque global de taux et de change ». Cette limite a été fixée dans le but de permettre à la banque d'assurer parfaitement les fluctuations intra-journalières de sa liquidité qui se situe, en moyenne, autour de 50M€.

Nos emplois clientèle sont en progression au 31/12/2015 (1.069,4M€, +1,9%), parallèlement nos dépôts de la clientèle enregistrent une forte augmentation par rapport au 31/12/2014 (à 1.227,9M€, +17,6%).

Trimestriellement, le Risk Manager assure une revue des déposants « TOP 20 Groupes déposants », qui se traduit au 31/12/2015 pour un total de dépôts clientèle de 1.227,9M€ (+17,6% par rapport à fin 2014), dont 924,3 M€ (+27,5%) de Comptes à vue.

Au 31/12/2015, nous observons une dilution du risque de concentration par groupe déposants, comme suit :

- ❑ TOP 2 : 131M€ soit 10,6% des dépôts (ex 7,5%),
- ❑ TOP 5 : 192M€ soit 15,7% des dépôts (ex 13,3%),
- ❑ TOP 10 : 239M€ soit 19,5% des dépôts (ex 17,6%),
- ❑ TOP 20 : 298M€ soit 24,3% des dépôts (ex 23,4%).

Egalement, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350M\$ et d'une ligne de trésorerie de 570M€, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité.

Enfin, nous disposons d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) qui permet la mobilisation de créances privées auprès de cette dernière.

Au 31/12/2015, le montant de la capacité de mobilisation de notre établissement auprès de la Banque de France s'établissait à 32M€ (ex 26M€ fin 2014) dans le cadre du programme TRICP et à 32M€ (ex 37M€ fin 2014) en cas de mobilisation de nos titres détenus pour compte propre.

A noter que dans le cadre de la participation de la Banque au TLTRO mis à disposition par la BCE, 40M€ d'actifs ont été mobilisés au titre de ce programme, dont 30M€ depuis mi-décembre 2014 et 10M€ depuis mars 2015.

Par ailleurs, le ratio réglementaire de liquidité s'élève au 31/12/2015 à 449% (ex 322% fin 2014) pour le seuil réglementaire minimum de 100%.

Egalement, le LCR, le ratio de liquidité Bâle III (respect obligatoire à compter de 10/2015 à hauteur de 60%), est respecté au 31/12/2015 s'établissant à plus de 100% (ex 77% fin 12/2014).

Le ratio NSFR (obligatoire à compter de 2018 à hauteur de 100%) ressort à 107% au 31/12/2015 (ex 81% fin 2014).

### 3.10. Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

## 3.12. Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'Indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés. Au sein de Monte Paschi Banque cette fonction du suivi du ratio de solvabilité est attribuée au Risk Manager. Ce dernier calcule mensuellement l'équivalent des risques pondérés pour chaque catégorie d'actif et le communique à la Direction Générale.

Au 31/12/2015, le ratio de solvabilité est estimé à 8,3% sur la base sociale et sur la base consolidée s'établissant comme suit :

### RATIO de SOLVABILITE

	31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015	
	Monte Paschi Banque	CONSOLIDE	Monte Paschi Banque	CONSOLIDE	Monte Paschi Banque	CONSOLIDE
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>95 971</b>	<b>95 969</b>	<b>87 457</b>	<b>87 299</b>	<b>75 725</b>	<b>75 139</b>
<b>Exigences au titre du RISQUE DE CRÉDIT &amp; MARCHÉ</b>	<b>74 889</b>	<b>74 888</b>	<b>66 876</b>	<b>66 070</b>	<b>64 044</b>	<b>62 579</b>
MINIS. & BANQUES CENTRALES	33	33	0	0	0	0
ÉTABLISSEMENTS	4 131	4 131	7 932	7 932	6 646	6 646
ENTREPRISES	34 700	34 700	32 779	31 973	32 512	31 046
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	36 025	36 024	13 273	13 273	11 200	11 200
VITI PAR HYP. SUR BIEN IMMO.	ND	ND	9 004	9 004	10 052	10 052
DEFAULT	ND	ND	3 888	3 888	3 634	3 634
ACTIONS	-	-	-	-	-	-
<b>Exigence au titre des AUTRES ACTIFS*</b>	<b>1 838</b>	<b>1 835</b>	<b>2 135</b>	<b>2 951</b>	<b>2 219</b>	<b>3 196</b>
<b>Exigences au titre du RISQUE OPERATIONNEL</b>	<b>6 740</b>	<b>6 838</b>	<b>6 430</b>	<b>6 430</b>	<b>6 537</b>	<b>6 537</b>
<b>Total RISQUES</b>	<b>83 467</b>	<b>83 561</b>	<b>75 440</b>	<b>75 450</b>	<b>72 800</b>	<b>72 312</b>
<b>Ratio BALE III</b>	<b>9,20%</b>	<b>9,19%</b>	<b>9,27%</b>	<b>9,26%</b>	<b>8,32%</b>	<b>8,31%</b>

Après prise en compte de l'augmentation de capital de 15M€, dont la date d'effet est postérieure à la clôture de l'exercice 2015, le ratio de solvabilité pro forma ressortirait à 10% sur base sociale et sur base consolidée.



## 4. L'activité et les résultats 2015

---

L'année 2015 a été une année difficile pour notre Banque et pour le marché en général. Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2015 avec un Résultat Net Consolidé de -12.2 M€ et un Résultat Net Social de -11.7 M€

Les facteurs qui ont eu un impact négatif sur l'activité de Monte Paschi Banque en 2015 sont du principalement à l'augmentation du Coût du Risque ainsi que à la forte réduction des Intérêts Nets.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan 2015 et 2014 ainsi qu'une analyse des événements plus importants qui ont déterminés le résultat 2015.

Dans une première partie (5.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif avec un focus sur les emplois et les ressources et dans une seconde partie (5.2) seront traités le solde intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

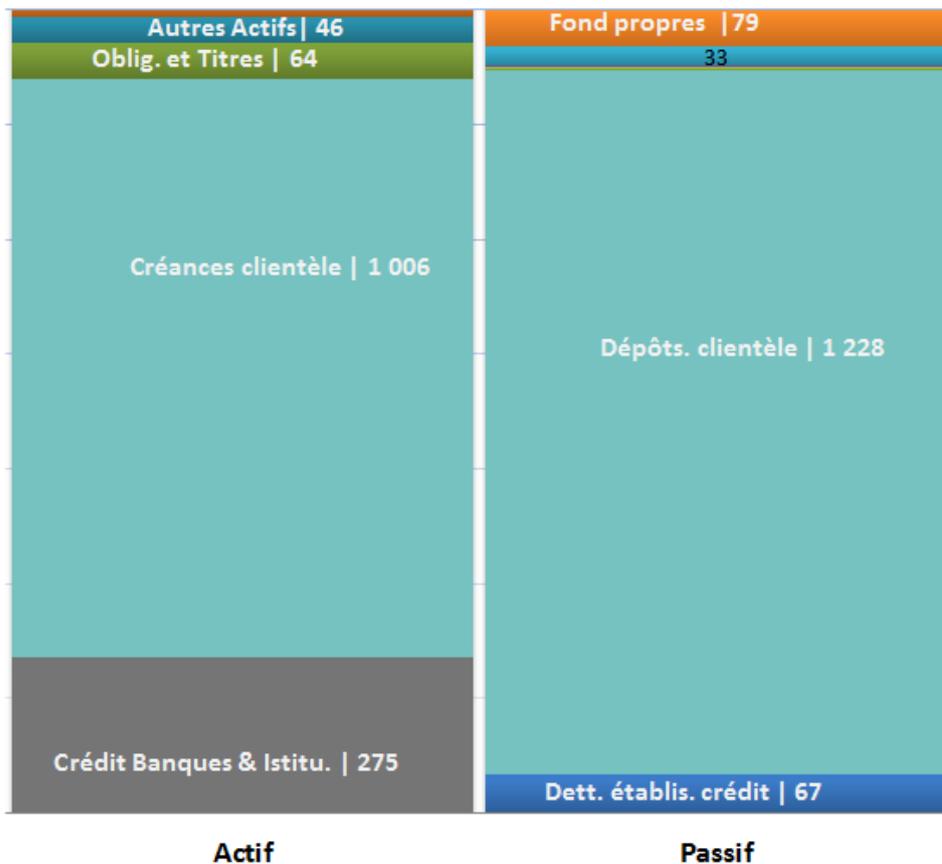
## 4.2. Le Bilan consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2015)

ACTIF en K€	2015	2014	%	PASSIF en K€	2015	2014	%
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public	137 820	28 372	386%	Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public	-	-	ns
Comptes courants postaux				Comptes courants postaux			
Créances sur les établissements de crédit	134 809	125 312	8%	Dettes envers les établissements de crédit	67 322	124 282	-46%
Créances sur la clientèle	1 006 216	994 937	1%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 227 857	1 044 354	18%
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 806	68 021	-8%	Dettes représentées par un titre	114	607	-81%
Actions et autres titres à revenu variable	824	820	0%	Autres passifs	2 649	2 244	18%
Parts dans les entreprises liées	808	588	37%	Comptes de régularisation	32 681	15 049	117%
Immobilisations incorporelles	3 958	3 993	-1%	Provisions	5 248	5 139	2%
Immobilisations corporelles	19 489	17 779	10%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	22 239	24 087	-8%	Dettes subordonnées	-	-	ns
Comptes de régularisation	26 107	19 189	36%	Capital souscrit	69 632	69 632	0%
				Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 446	53 495	-9,44%
				Report à nouveau	-49 604	-43 752	13,38%
				Résultat de l'exercice	-12 220	-10 901	12,10%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 415 076</b>	<b>1 283 098</b>	<b>10,29%</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 415 076</b>	<b>1 283 098</b>	<b>10,29%</b>
<b>Hors-Bilan: Engagements donnés</b>				<b>Hors-Bilan: Engagements reçus</b>			
* Engagements de financement	44 461	69 729	-36,24%	* Engagements de financement	344 181	350 885	-1,91%
* Engagements de garantie	170 785	186 943	-8,64%	* Engagements de garantie	43 693	37 013	18,05%

Le total du Bilan consolidé au 31/12/2015 est de 1.415 milliards d'euros, en progression de +10,29% par rapport 2014. A l'origine de cette évolution positive, il y a l'augmentation de la liquidité venant des comptes créditeurs de la clientèle qui ont eu un impact remarquable sur les ressources globales de la Banque.

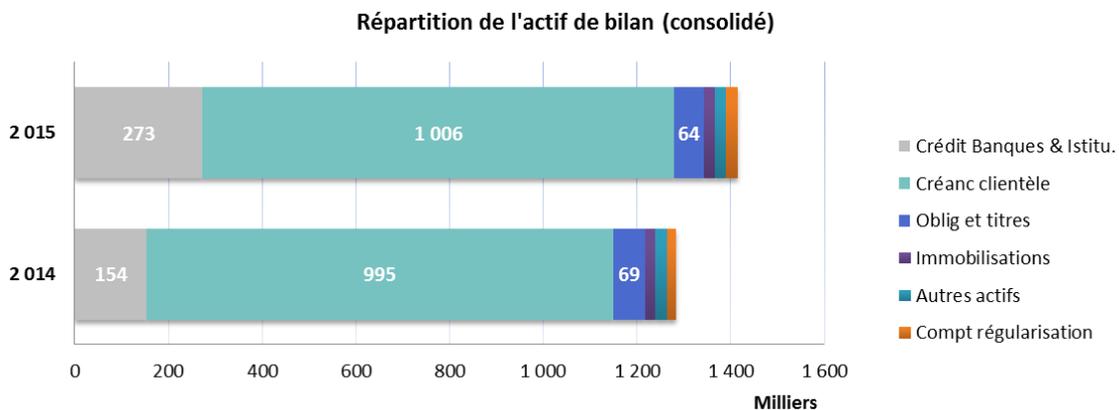
### Répartition du passif de bilan (consolidé)



### L'actif de bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis: les créances sur établissements financiers 272.6 M€ représentent 19 % du total de bilan, les créances clients 1006 M€ représentent le 71% du total bilan, le portefeuille titres 63 M€ le 4.5 % et les autres postes comptent pour le 5.1% du total.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



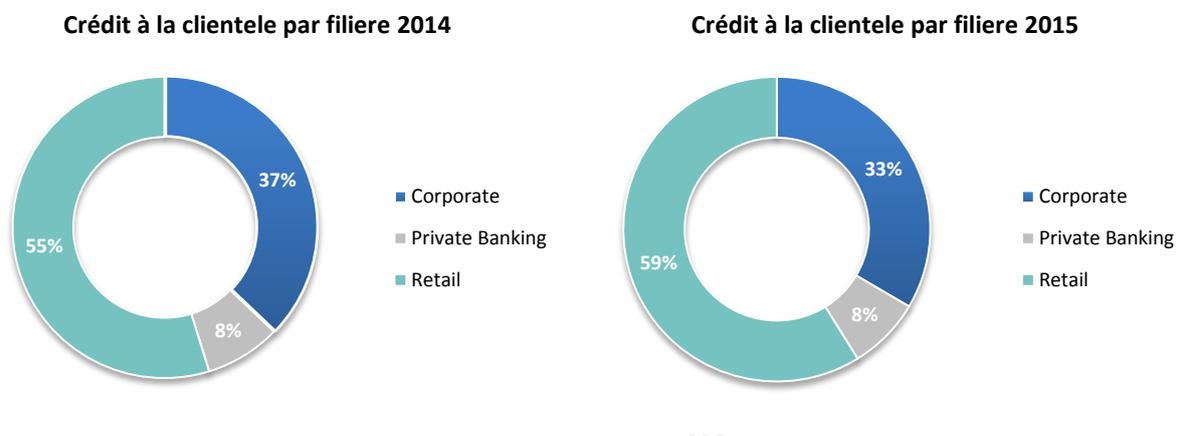
Les Créances sur les établissements de crédits et le Trésor publique, ont augmenté de 77% par rapport à 2014, passant de 153.6 M€ à 272.6M€,50% de ce montant correspondant à la trésorerie

placée auprès de notre maison-Mère BMPS et le restant 50% faisant référence à la trésorerie placées auprès de la Banque de France et à aux encours de sécurité pour le fonctionnement « intraday » des flux interbancaires.

Le poste Créances sur la clientèle présente une légère augmentation de +1.1% du niveau global d'emplois enregistré pour 1006 M€ en 2015 contre 995 M€ de 2014.

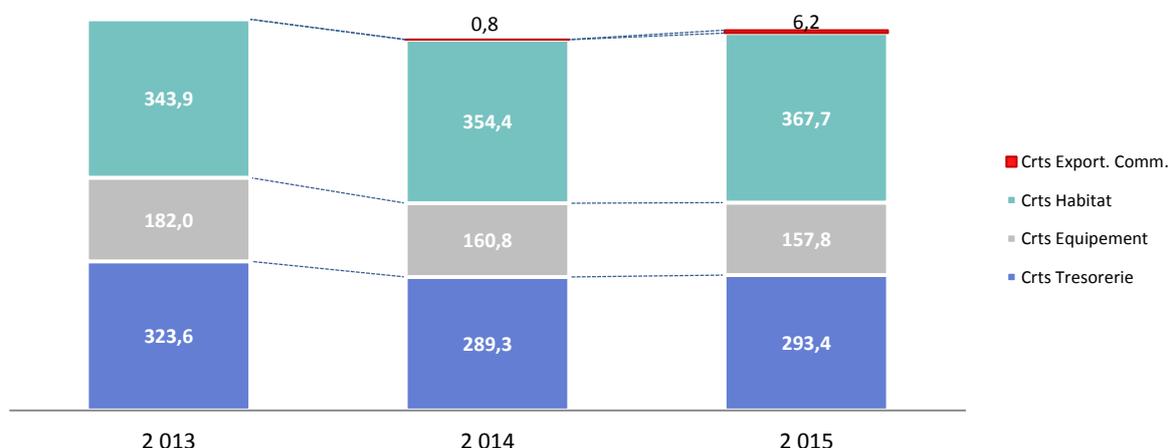
Cette progression des emplois s'explique par la mise en place de nouveau crédit octroyés à notre clientèle de particulier et Small business.

Vous trouverez ci-dessous la répartition 2014 – 2015 des encours de crédits moyens par filière commerciale pour les années 2014-2015.



Dans un contexte économique toujours incertain, la conjoncture a continué de peser sur la distribution de crédit notamment sur la demande de la part des entreprises. Comme nous pouvons le constater par la typologie de crédits de nos encours illustrés dans la figure ci-après, les *crédits de trésorerie* et les *crédits à l'équipement* ont connu une baisse de -11% entre 2013 et 2014 passant de 505 M€ à 450 M€ en 2014. En 2015 la situation est restée stable avec un niveau d'encours de 451M€ (+0.3% par rapport 2014). Les *crédits à l'habitat* enregistrent depuis 2013 une progression positive (+7% sur les trois années) passant de 344M€ de 2013 à 368 M€ de 2015.

#### Focus Crédits par typologie (moyen.)



Le portefeuille pour compte propre bien qu'il ait enregistré une baisse par rapport 2014 (-8%) reste sur un niveau élevé (62.8M€). En effet après avoir cédé une partie du portefeuille titres (25M€) en juillet 2013, en 2014 Monte Paschi Banque a dû faire face aux obligations Bale III (notamment pour le ratio LCR Liquidity Coverage Ratio) en augmentant son portefeuille titres à revenu fixe et actions et autres titres à revenu variable de +85% par rapport 2013. Cette stratégie nous a permis d'augmenter le niveau d'Actifs de Haute Qualité (HQLA), améliorer nos ratios de liquidité, réduire notre exposition aux risques de taux et optimiser la liquidité disponible.

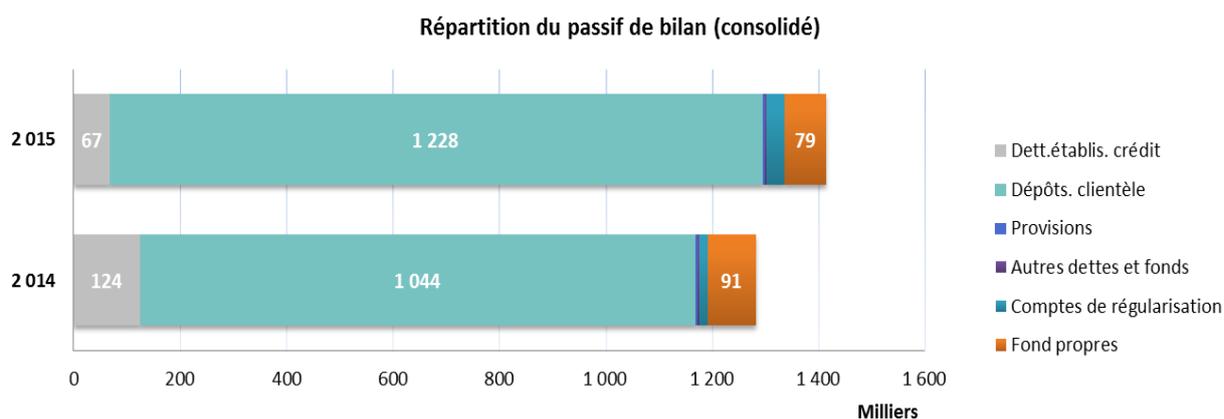
Le poste Immobilisations présente une variation globale des + 7.7% par rapport à 2014 qui est due notamment à l'augmentation du poste Immobilisations corporelles du fait, notamment de la création de la nouvelle agence boulevard de la Madeleine à Paris ainsi qu'aux travaux de rénovation des agences d'Aix-en-Provence et Marseille.

Le poste de bilan Autre Actif (22.2 M€), a subi une diminution de 7,7% par rapport à 2014. Ce poste est constitué notamment du stock d'immeuble acquis par le groupe Monte Paschi Banque dans le cadre de la résolution d'importants contentieux. A noter que ces actifs immobiliers figurent au bilan dans le poste stock d'immeuble en raison de leur destination à la revente.

### Le passif de Bilan :

Au passif du bilan, les volumes sont répartis de la façon suivante : la part relative du poste dépôts clients représente 96% du total de bilan. Les dettes sur établissements financiers représentent 5.2% et les autres postes comptent pour 8.5% du total de bilan dont les fonds propres à hauteur de 5,6%.

Une répartition graphique du passif bilan est représentée dans la figure ci-après :



Les Dettes envers les établissements de crédit représentent un niveau de 67.3 M€ en diminution de 46% par rapport à l'exercice 2014, et sont constituées principalement par une allocation de 40 M€ versée dans le cadre du programme TLTRO ( cf infra \*) et d'un dépôt de 22 M€ de notre maison –Mère BMPS permettant la mise en place d'une opération de crédit importante dans le respect des exigences réglementaires

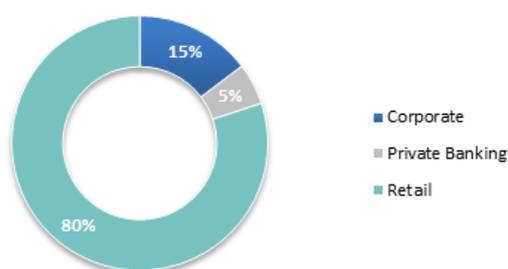
\*Monte Paschi Banque participe au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE. Le programme TLTRO permet au secteur bancaire de bénéficier, sous certaines conditions, de prêts à long terme accordés par la BCE permettant aux banques d'avoir

plus de liberté pour prêter à l'économie réelle. Dans le cadre de ce programme, Monte Paschi Banque bénéficie d'une allocation de 40M€ pour une durée de deux ans recouvrables sous certaines conditions.

Nous constatons une évolution à la hausse du niveau global des Ressources à la clientèle suite à une augmentation du poste Comptes créditeurs de la clientèle de + 18% par rapport 2014. La collecte de ressources monétaires atteint ainsi un niveau de 1 227 M€ en 2015 augmentant le niveau de liquidité de notre établissement.

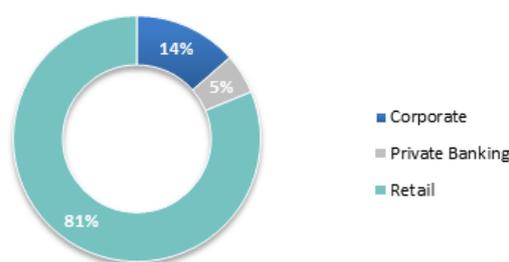
Ci-dessous la répartition 2014 – 2015 des ressources moyennes mensuelles par filière commerciale :

**Dépôts de la clientèle par filière 2014**



**Total 2014 : 1 068**

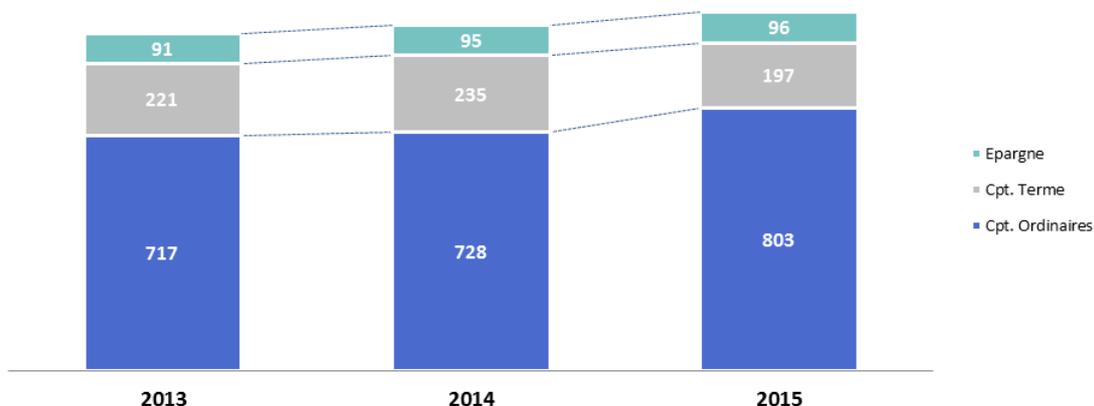
**Dépôts de la clientèle par filière 2015**



**Total 2015 : 1 102**

Si l'on considère certaines typologies de ressources clientèle, on constate que de 2013 à 2015 la recherche d'épargne liquide et sécurisée a soutenu la progression des dépôts sur l'épargne réglementé (Livret A, PEL, etc.) avec une augmentation globale sur la période de 5.3% (+3,7% par rapport à 2013 et + 1.5% par rapport à 2014). Les dépôts à vue de compte ordinaires ont continué à augmenter en 2015 (+12%) à différence des dépôts constitué sur l'épargne à terme dont le niveau a baissé de -10.8%.

**Focus Dépôts par typologie (moyen.)**



Le rapport Crédits/ dépôts en ressort ainsi à 82% en 2015 contre 95% en 2013 illustrant un effet d'augmentation des ressources sur la période.

Le coefficient d'emplois (rapport Crédits/ dépôts) ressort à 82% en 2015 contre 95% en 2014 illustrant en effet envers de réduction des emplois à la clientèle et d'augmentation des ressources sur cette période.

### 4.3. Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2015)

Compte de Resultat	2015	2014	Evol.
<b>Intérêts nets</b>	27 723	27 656	0,2%
Revenu des titres à revenu variable	134	134	-0,2%
<b>Commissions nettes</b>	9 934	9 497	4,60%
Produits nets de opérations financières	160	157	1,8%
Produits nets de l'exploitations bancaire	3 986	6 001	-33,6%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	41 937	43 446	-3,5%
Charges générales d'exploitation	-39 452	-41 214	-4,3%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorpor. et corp.	-2 890	-2 265	27,6%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-405	-32	1148,4%
Coût du risque	-12 097	-5 402	123,9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-12 503	-5 434	130,1%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	-12 503	-5 434	130,1%
Résultat (perte) exceptionnel	283	-377	-175,1%
Impôts sur les bénéfices *	0	-5 090	-100,0%
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	-12 220	-10 901	12,1%
* dont impôts différés	0	-5 090	

A la lecture du Compte de Résultat consolidé 2015 nous pouvons faire les constats principaux suivants :

#### Les intérêts

Augmentation en volume de nos emplois +1,05 % et de nos ressources +17,49% déterminant un niveau d'intérêts nets de 27,7 ME légèrement supérieur (+0,2%) à celui de l'exercice 2014 et traduisant d'une part, notre capacité à maintenir un bon niveau de marge commerciale dans un contexte de baisse importante des taux de marché avec un passage en territoire négatif sur certains

indices et d'autre part, l'optimisation de la gestion de nos ressources et de nos investissements pour compte propre ( Banking Book).

### Commissions

Le niveau des commissions nettes est en hausse de 4,6% du fait notamment de l'augmentation des souscriptions Easy Collect et de l'enregistrement des commissions de tenue de compte relatives à l'ouverture des comptes séparés pour les copropriétés suite à l'entrée en vigueur de la loi ALUR. Il est important de rappeler que depuis le 1 janvier 2015, la dispense de représentation fiscale pour les non-résidents de la zone européenne, a eu pour conséquence de diminuer très significativement le niveau des commissions générées par cette activité, par rapport à l'exercice 2014 (-1,7 ME). Sans cette baisse, notre niveau de marge brute avant provision aurait été positif de 800 KE.

### Charges d'Exploitation

Au niveau des Frais Généraux, nous notons une baisse substantielle du poste "Charges générales d'exploitation" notamment suite à la réduction du poste "Coût du personnel".

Des actions visant à réduire les frais de personnel ont été mises en place durant l'exercice 2015.

Les effectifs ont été contenus. Les salariés sortant (retraites, départs naturels) n'ont pour certains pas été remplacés et les remplacements effectués l'ont été sur des profils plus juniors et par conséquent moins coûteux.

A noter que la banque n'a pas eu recours au personnel intérimaire pour le remplacement du personnel absent.

Enfin, la réorganisation de certains services a également permis d'en maintenir l'effectif en mutualisant certaines tâches et en favorisant la polyvalence.

Cette politique de réduction des coûts a permis de faire baisser de manière significative les frais de personnel qui représentent 21.588KE en 2015 contre 22.541KE en 2014.

### Provisions

Le coût du risque atteint un niveau de 12,1 ME suite notamment à la dépréciation de plusieurs dossiers clients selon le détail ci-après :

- 8 ME concernent 28 dossiers dont les débiteurs sont sous procédures judiciaires pour un total de risque brut de 19,5 ME déjà provisionné à hauteur de 4,7 ME. Le taux de couverture du risque sur ces dossiers passera de 24% à 63% ;
- 2,7ME concernent 22 dossiers dont les débiteurs font l'objet de procédures de recouvrement initiées par notre banque, pour un total de risque brut de 6,4 ME, déjà provisionnés à hauteur de 3,4 ME. Le taux de couverture du risque sur ces dossiers passera de 53% à 89 % ;
- 0,450 ME concernant 4 dossiers « sensibles » en position de dépassement et signalés en situation anormale par notre système d'information ;
- 0,850 ME concernant 7 dossiers en situation de restructuration financière.

Outre les dotations comptabilisées sur les dossiers restructurés du fait des nouvelles normes EBA relatives à l'analyse et à la classification des dossiers de crédit (Foreborne) et du suivi trimestriel de nos dossiers sensibles et contentieux, la majeure partie des dotations concerne des dossiers douteux avec actions de recouvrement judiciaire initiées depuis plusieurs mois et dont les résultats obtenus au cours du dernier trimestre 2015, n'ont pas permis d'envisager une possibilité de remboursement en raison de l'aboutissement défavorable des actions entreprises par notre Etablissement.

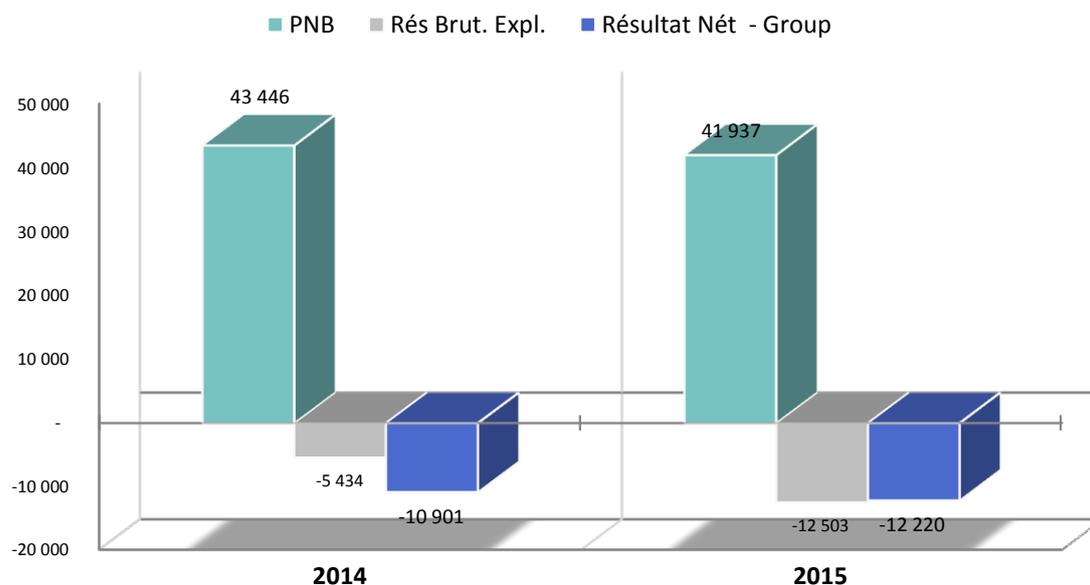
Pour les dossiers Contentieux ayant fait l'objet de procédures de Redressement Judiciaires au cours du second trimestre 2015, nous avons mandaté des expertises judiciaires des garanties en notre possession, malheureusement la longueur des procédures administratives auprès des Tribunaux et la constatation de différentiels importants par rapport aux estimations en notre possession à l'origine de contentieux ainsi que les mises en Liquidations Judiciaires, nous ont contraint à devoir constituer des provisions complémentaires entre les mois de novembre et décembre 2015.

### Résultat Consolidé

Le résultat brut d'exploitation est déficitaire de 405 KE avant comptabilisation du coût du risque de 12,1 ME. Sur 54 dossiers contentieux, les principales dotations en risque restent concentrées sur 14 dossiers pour un total de 6,5 ME soit 54 % du total des provisions constituées.

Le résultat courant avant impôt ressort déficitaire de 12,5 ME et le résultat net consolidé en perte de 12,2 ME après un résultat exceptionnel positif de 283 KE.

Ci-dessous une synthèse graphique des principales soldes de gestion en comparaison entre 2014 et 2015.





## 5. Le contrôle interne

---

Le système de contrôle interne de la Banque est organisé suivant plusieurs niveaux :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Entre le siège et les agences ou les services, le système de contrôle est conforme à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque qui sépare, notamment, les fonctions de contrôle permanent, de celles de contrôle périodique (l'Inspection). L'article 4 de cet arrêté stipule que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités. ».

Le Contrôle permanent supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les centres d'affaires. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par le Contrôle permanent à travers une équipe de contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences et aux centres.

Le Contrôle permanent est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il supervise les activités de la cellule de contrôle des engagements et s'assure que les diligences des agences et centres d'affaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont bien effectuées. Les outils informatiques dont la banque dispose pour cette lutte contre le blanchiment des activités criminelles ont été complétés par un système de profilage permettant de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques.

Le responsable du Contrôle permanent est aussi responsable de la Conformité et coordonne à cet effet les contrôles de conformité effectués par les différents services de la banque. Il est, enfin, responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

L'Inspection, corps de contrôle périodique, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé au Comité d'audit et des risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, après avoir reçu l'accord de la Direzione Revisione Interna de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 5 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet, au moins pour les agences et les centres d'affaires, d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques (Efront GRC) permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent plus efficace et

standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers l'outil la réalisation des contrôles au département contrôle permanent et conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque, actualisé en 2011, tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du Contrôle interne. Ainsi, l'Inspection est rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur général et rapporte au Comité d'audit et des risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Depuis le mois d'octobre 2015, il intègre le suivi des risques. Les responsables de la Gestion des Risques, du Contrôle permanent et de l'Inspection exposent leurs travaux respectifs lors de ses réunions trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

## 6. La structure

---

A fin 2015, l'effectif de la banque était de 303 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 18 agences réparties sur toute la France, 6 centres d'affaires PME et 6 antennes Private banking.

### 6.1. Les Comptes Sociaux

#### *Les dividendes*

Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2014 ;
- aucun dividende en 2013 ;
- aucun dividende en 2012 ;

#### *La situation des principales filiales*

Conformément à l'article 356 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte des résultats des filiales qui, au titre de l'exercice 2015, s'établissent comme suit :

#### **SCI Victor Hugo**

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux. Il n'y a pas eu en 2015 d'opérations particulières. A l'actif, les biens s'amortissent normalement et les disponibilités augmentent du fait du résultat positif. Le chiffre d'affaires est stable à 174 672 € et le résultat est bénéficiaire de 128 202 €, légèrement à la hausse par rapport à 2014.

#### **Monte Paschi Conseil (France)**

Monte Paschi Conseil enregistre cette année une perte importante égale à 428 816 Euro. Cette perte est due notamment : (i) aux dépenses encourues pour les immeubles sis à Beaulieu et Beausoleil (notamment, « frais de gestion », « charges de copropriété » et réparations/travaux extraordinaires suite aux inondations du mois d'octobre), (ii) à la baisse de la grille des prix de vente desdits immeubles (effectuée dans le but de réajuster les prix de commercialisation aux prix de marché) et (iii) à la moins-value enregistrée sur la vente d'un appartement à Beaulieu (pour un montant global d'environ 36 KE).

Il est rappelé que lors de l'approbation des comptes annuels 2014 faisant ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il a été décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société (décision de l'Associé Unique du 15 juillet 2015) ; dans ce contexte, Monte Paschi Conseil dispose d'un délai de deux ans (c'est à dire au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue) pour reconstituer ses capitaux propres à hauteur au moins de la moitié de son capital social. Cela étant, l'action de renforcement des capitaux propres requise sera effectuée en 2016.

Cette dernière filiale bénéficie de l'intégration fiscale de la banque.

## 6.2. Les Actionnaires

Au 31/12/2015, la répartition du capital était inchangée et se décomposait comme suit :

99.9999 % Banca Monte dei Paschi di Siena; 0.0001 % administrateurs de Monte Paschi Banque (aux termes d'un prêt d'action).

## 6.3. Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

## 6.4. Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 avril 2014 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR.- pour le Président, à 26.000,00 EUR.- pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR.- pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Aucune modification du montant global de jetons de présences/ des critères de répartition susmentionnés n'a été décidé en 2015.

### *Mandats*

#### **Monsieur Guido RAVOET**

Président du Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque SA

Président du Conseil d'Administration de Banca Monte Paschi Belgio

#### **Monsieur Roberto BONUCCI**

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE gérante de la SCI VICTOR HUGO

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

## 7. Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accord internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.mps.it/investors/investor-relations/raccolta-download/Pagine/default.aspx>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

### 7.1. Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions des Articles L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

#### Echéancier de paiement des fournisseurs

Montants en Euros

<b>Échéances au 31 décembre</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Échues 0/29 Jours	96 422	493 912
Échues 30/59 Jours	2 181	67 789
Échues >= 60 Jours	6 514	19 952
Non échues -1/-30 Jours	15 544	84 539
Non échues -31/-60 Jours	0	0
Non échues < -60 Jours	0	0
<b>Total</b>	<b>120 661</b>	<b>666 192</b>

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus

Informations dans le cadre du règlement 91-01 du CRBF, article 9 concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.

Le rapport annuel 2015 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre

site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

## 7.2. Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

### *Personnel dirigeants*

- Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la maison mère selon les critères définis par les directives du Groupe.
- Autre Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2015 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la maison mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

### *Personnel de la salle des marchés*

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son back up, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

### *Personnel des contrôles*

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaire et prime annuels) du responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et l'avis de l'Area Risorse Umane et de l'Area Controlli Interni de la Maison mère.

## 7.4. La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet ; et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123 du texte unique de la finance ».

Aucune délibération n'a été adoptée concernant le variable des Dirigeants et du personnel plus significatif.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- Le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise. En effet le total des primes discrétionnaires ne dépasse pas 0.5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- Pas d'incidence étant donné la taille de l'entreprise ; son organisation interne, sa nature et la portée et son activité.
- Chaque année notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable, des difficultés rencontrées par le groupe, et des résultats de Monte Paschi Banque, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2015. En revanche, des augmentations individuelles ont été attribuées à hauteur de 1.39 % de la masse salariale.



## 8. Les perspectives 2016

---

Monte Paschi Banque souhaite poursuivre son développement tout en gardant à l'esprit sa proximité et le service auprès de ses clients, ainsi que ses actions en matière de :

- gouvernance
- écoute client
- réactivité
- compétences professionnelles
- esprit d'équipe et de coopération

D'un point de vue commercial, Monte Paschi Banque est engagée au quotidien afin d'assurer une progression harmonieuse et diversifiée de ses activités, qui puisse lui permettre d'atteindre ses objectifs :

- croissance régulière du niveau des Ressources
- augmentation des Crédits, dans le respect des règles en vigueur en matière de politique de Crédit et de fonds propres
- augmentation des stocks Assurance et Conservation

Ces objectifs prennent en compte le contexte de marché actuel et notamment le fait que les taux d'intérêts, qui ont atteint un niveau historiquement bas, semblent destinés à ne pas augmenter de façon significative dans les années à venir.

Pour atteindre ses objectifs, Monte Paschi Banque a élaboré une stratégie commerciale ambitieuse, qui s'inscrit dans les lignes directrices du Plan industriel 2016-2018.

Les principaux axes de développement commercial en 2016 sont les suivants :

- devenir un acteur de référence auprès des clients haut de gamme, grâce notamment à l'étude du lancement d'un service de Gestion conseillée et grâce à l'enrichissement de l'offre (campagnes de produits structurés, de FIP / FCPI, développement de solutions SCPI)
- développer les liens avec les sociétés bien cotées utilisatrices de crédits / remises documentaires et renforcer l'activité dans le domaine des créances commerciales, afin d'augmenter la capacité de pénétration de Paschi Easy Collect (produit conçu en interne qui, grâce à l'accord de distribution signé avec BMPS bénéficie désormais d'une visibilité accrue)
- développer les Ressources et par voie de conséquence, élargir la clientèle des Tiers Détenteurs de Fonds
- développer les Crédits, mettre en place de nouvelles opérations de qualité dans toutes les filières, tout en assurant un suivi de qualité
- en ce qui concerne l'Assurance et la Conservation, faire évoluer régulièrement l'offre en recherchant de nouvelles opportunités de coopération avec nos partenaires privilégiés dans ces domaines. Le projet de lancement d'une Plateforme de distribution d'OPCVM en architecture ouverte s'inscrit dans cette logique
- nouer de nouveaux partenariats commerciaux afin d'élargir la gamme des produits (plusieurs chantiers ont été ouverts à ce sujet), générateurs de commissions, et renforcer ceux qui sont déjà en place
- mettre en place des campagnes commerciales / des solutions spécifiques destinées à des segments bien identifiés de clientèle

- relancer l'activité de conseil et intermédiation immobilière, dont est en charge Monte Paschi Conseil, filiale de Monte Paschi Banque spécialisée dans ce domaine et développer une offre en immobilier de défiscalisation.

Par ailleurs, la Banque mène depuis plusieurs années une politique d'optimisation des ressources humaines et de leur coût, ainsi que de renégociation de certains contrats fournisseurs afin de faire baisser l'incidence des frais de gestion sur ses résultats. La transformation digitale de Monte Paschi Banque qui est en cours s'inscrit de façon tout à fait cohérente dans cette politique, le but étant de profiter d'une image de partenaire innovant auprès des clients tout comme des prospects.

L'ensemble des mesures ci-dessus évoquées devra permettre à Monte Paschi Banque de faire face aux défis posés par une conjoncture économique difficile et par la présence d'un environnement bancaire hautement concurrentiel.

# ANNEXES

---





# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31.12.2015

Provisoire avant validation commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Notes	2015	2014	Evol. en Mt	Evol. 2015/2014
Intérêts et produits assimilés	13	36 144	37 412	- 1 268	-3,4%
Intérêts et charges assimilés	13	- 8 421	- 9 756	- 1 335	-13,7%
<b>Intérêts nets</b>		<b>27 723</b>	<b>27 656</b>	- 2 603	0,2%
Revenu des titres à revenu variable		134	134	- 0	-0,2%
Commissions (produits)	14	10 992	10 622	370	3,5%
Commissions (charges)	14	- 1 058	- 1 125	- 67	-5,9%
<b>Commissions nettes</b>		<b>9 934</b>	<b>9 497</b>	303	4,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		156	156	- 0	-0,3%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		4	1	3	357,7%
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-	-	-	ns
<b>Produits nets de opérations financières</b>		<b>160</b>	<b>157</b>	3	1,8%
Autres produits d'exploitation bancaire	15	5 386	6 758	- 1 372	-20,3%
Autres charges d'exploitation bancaire		- 1 400	- 757	643	85,0%
<b>Produits nets de l'exploitations bancaire</b>		<b>3 986</b>	<b>6 001</b>	- 729	-33,6%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>41 937</b>	<b>43 446</b>	- 1 509	-3,5%
Charges générales d'exploitation	16	- 39 452	- 41 214	- 1 762	-4,3%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. incorp. et corp.		- 2 890	- 2 285	625	27,6%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 405</b>	<b>- 32</b>	- 373	1148,4%
Coût du risque	17	- 12 097	- 5 402	6 695	123,9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 12 503</b>	<b>- 5 434</b>	- 7 068	130,1%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-	-	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>- 12 503</b>	<b>- 5 434</b>	- 7 068	130,1%
Résultat (perte) exceptionnel	18	283	- 377	- 660	-175,1%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	- 5 090	- 5 090	-100,0%
Dotations (reprises) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>- 12 220</b>	<b>- 10 901</b>	- 1 318	12,1%
* dont impôts différés		0	- 5 090		
* dont participation des salariés groupe		0	0		
* S.groupe		0	0		

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

---

## Faits significatifs

### **Augmentation de capital**

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 a pris la décision de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder à l'augmentation en une fois du capital social d'un montant nominal de 15.000.000,48 euros, par l'émission de 984.252 actions nouvelles à libérer en numéraire.

En effet, la perte constatée en 2015 a eu notamment pour effet de réduire le ratio de solvabilité en deçà des exigences minimales imposées à la Banque (8.75%). Il en est donc ressortie la nécessité de conforter les Fonds Propres par une augmentation de capital, permettant de couvrir la perte de l'exercice et de disposer d'un coussin de sécurité au regard des exigences réglementaires en matière de ratio de solvabilité.

Le Conseil est autorisé à faire usage de cette délégation après réception par la société de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne permettant de qualifier les nouvelles actions à émettre comme des fonds propres CET1 ; cette augmentation de capital s'effectuera ainsi courant 2016, dès réception de l'autorisation de la BCE susvisée.

### **Activité de représentation fiscale**

En 2015, le régime de la représentation fiscale en matière d'impôts directs a été modifié, la désignation d'un représentant fiscal n'étant plus obligatoire pour les personnes physiques et les personnes morales qui sont fiscalement domiciliées dans l'Union Européenne, en Norvège ou en Islande.

Cette activité qui avait connu un bel essor ces derniers exercices s'en est trouvé fortement impactée. Les commissions ont donc connu une forte baisse (70%) durant l'exercice, représentant un manque à gagner de 1.7M€.

## **Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### 1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2015.

### 1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application des articles 5 du règlement 89-01 modifié et 4 de l'instruction 89-04, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites «sèches» ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique «Gains et pertes sur opérations financières».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

### 1.5) Opérations sur titres :

La Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

#### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2015, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

#### b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

#### c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

#### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	35 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	linéaire
Droit au bail	non amorti	

#### 1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés:

##### - Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

##### - Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale

concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Le caractère récupérable des actifs d'impôts différés comptabilisés au cours d'exercices antérieurs est apprécié semestriellement et fait l'objet d'une revue semestrielle par le comité d'audit.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la maison mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1er janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance

ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2015, la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

### 1.12) Passifs sociaux :

#### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2015, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1.5% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (9,70% de 16 à 30 ans, 12,64% de 30 à 50 ans et 2.01% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 722 651 € au 31 décembre 2015 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

#### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 753 666 € au 31 décembre 2015 pour la Banque. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

#### c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2015 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2014 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2015.

### 1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

### 1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

### Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société mère par le CRC 99-02.

### Note 3 – SOCIETES CONSOLIDEES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	38 112	-119 291	100,00%	38 112	344 015	-428 816	0
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	174 672	128 202	0

#### **Note 4 - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2015 et 2014, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)					2015	2014	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	67 960	0	0	0	67 960	58 046	17,08%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s
PRETS TERME	64 593	106	0	0	64 699	63 603	1,72%
PRETS FINANCIERS	0	77	0	1 949	2 026	2 877	-29,58%
CREANCES RATTACHEES	123	0	0	0	123	786	-84,29%
<b>TOTAL</b>	<b>132 677</b>	<b>183</b>	<b>0</b>	<b>1 949</b>	<b>134 809</b>	<b>125 312</b>	<b>7,58%</b>

DETTES (EUR.000)					2015	2014	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	4 888	0	0	0	4 888	15 130	-67,69%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	40 000	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	2 047	49 173	10 978	62 198	68 827	-9,63%
DETTES RATTACHEES	236	0	0	0	236	325	-27,35%
<b>TOTAL</b>	<b>5 124</b>	<b>2 047</b>	<b>49 173</b>	<b>10 978</b>	<b>67 322</b>	<b>124 282</b>	<b>-45,83%</b>

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.

La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15% et 10M€ à 0,05%) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle.

#### **Note 5 - CREANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTEES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2015 était la suivante :

(EUR.000)	2015	2014		2015	2014
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Créances commerciales	27 201	33 293	comptes sur livrets	98 142	99 319
Prêts clientèle financière	690	736	autres cptes épargne réglementés	3 749	4 041
Autres crédits	856 658	834 810	C/C créditeurs	924 429	724 647
C/C débiteurs	121 668	126 098	comptes à terme	201 102	215 801
Affacturage			- emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	117	116
			certificats de dépôts	-	493
			autres sommes dues	432	544
	<b>1 006 216</b>	<b>994 937</b>		<b>1 227 971</b>	<b>1 044 961</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2015 et 2014, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2015	2014		2015	2014
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Moins de 3 mois	253 283	238 757	Moins de 3 mois	1 104 292	842 986
De 3 mois à 1 an	111 290	131 277	De 3 mois à 1 an	35 762	86 241
De 1 à 5 ans	375 695	335 284	De 1 à 5 ans	60 033	89 180
Plus de 5 ans	263 482	286 810	Plus de 5 ans	24 585	21 818
Créances rattachées	2 466	2 809	Dettes rattachées	3 298	4 735
	<b>1 006 216</b>	<b>994 937</b>		<b>1 227 971</b>	<b>1 044 961</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

### **Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2015	2014	Variation
Engagements globaux bruts	1 057 222	1 037 629	1,89%
Engagements sains	869 740	942 417	-7,71%
Engagements restructurés	104 407	16 291	540,88%
Engagements douteux	78 797	74 332	6,01%
Engagements douteux compromis	4 278	4 589	-6,78%
Dépréciations	51 006	42 691	19,48%
Engagements nets	1 006 216	994 937	1,13%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	61%	54%	13,50%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	7,86%	7,61%	3,31%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	42 691	42 601	0,21%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	8 530	-71	-12079,44%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-215	161	-233,55%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 006	42 691	19,48%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2015 entraîne une reprise nette de 215.116 €.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

## Note 7 – PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 Décembre 2015, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2015	2014	Variation
Titres d'investissement		51 920	56 946	-8,83%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		9 507	9 769	-2,68%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		826	822	0,48%
Créances rattachées		1 498	1 461	2,55%
<b>TOTAL</b>		<b>63 751</b>	<b>68 998</b>	<b>-7,60%</b>
Dépréciations		-121	-156	-22,62%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
<b>MONTANT NET</b>		<b>63 630</b>	<b>68 841</b>	<b>-7,57%</b>
Titres du secteur public		9 699	10 031	-3,31%
Titres du secteur privé		52 432	57 349	-8,57%
Créances rattachées		1 498	1 461	2,55%
<b>TOTAL</b>		<b>63 630</b>	<b>68 841</b>	<b>-7,57%</b>
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2015	2014	0,05%
Moins de 3 mois		0	5 000	
De 3 mois à 1 an		0	9 999	-100,00%
De 1 an à 5 ans		51 920	41 948	23,77%
Plus de 5 ans		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>51 920</b>	<b>56 946</b>	<b>-8,83%</b>

Titres cotés 62 119 67 367

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue
- optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2015, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 51.916 K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2.565 K€.

Des provisions pour dépréciation à hauteur de 118.815 € (sur un montant nominal de 950.523 €) sont constatées sur le titre de placement AEOLOS.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie importante de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2015, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 34.806 K€. En contrepartie, en incluant les créances privées TRICP la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 62.748 K€. Depuis fin 2010, aucune utilisation n'est à signaler.

### **Note 8 – IMMOBILISATIONS :**

(EUR.000)	2014	Augmentation	Diminution	2015	Variation
Terrains et constructions	3 749	0	0	3 749	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 429	0	0	3 429	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 289	653	127	4 815	12,26%
Agencements, installations	19 803	5 563	300	25 066	26,58%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	2 275	147	2 276	146	-93,60%
Logiciels	12 457	384	0	12 841	3,08%
<b>Valeur brute</b>	<b>46 325</b>	<b>6 747</b>	<b>2 703</b>	<b>50 369</b>	<b>8,73%</b>
Amortissements cumulés	-24 553	-2 794	-424	-26 922	9,65%
<b>Valeur nette</b>	<b>21 772</b>	<b>3 954</b>	<b>2 279</b>	<b>23 447</b>	<b>7,69%</b>

Les nouveaux investissements représentent principalement les dépenses effectuées pour l'ouverture de la nouvelle agence de Paris Madeleine et la rénovation de l'agence de Marseille, dont la majeure partie a été transférée du poste « Immobilisations en cours »

Les sorties d'immobilisations concernent principalement le site de l'agence de Cagnes sur Mer, qui a été fermée fin octobre 2015. La valeur résiduelle de ces immobilisations n'est pas significative.

### **Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2015	2014	Variation
Dépôts de garantie versés	2 166	2 191	-1,13%
T.V.A.	1 991	2 227	-10,58%
Créances d'impôt exigible	7 802	7 439	4,88%
Stocks d'immeubles	9 723	11 650	-16,54%
Divers	556	580	-4,09%
<b>TOTAL</b>	<b>22 239</b>	<b>24 087</b>	<b>-7,67%</b>

AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2015	2014	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	63	69	-8,76%
T.V.A.	157	159	-1,40%
Personnel et organismes sociaux	1 487	1 226	21,37%
Comptes passage assurances	35	31	12,32%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	908	760	19,42%
<b>TOTAL</b>	<b>2 649</b>	<b>2 244</b>	<b>18,05%</b>

Figurent sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » :

- la créance de carry-back pour 6.780 K€ constituée lors de l'exercice 2010,
- les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 980 K€

Les stocks d'immeubles ont enregistré les variations suivantes :

- Pour MPB, l'appartement sis Avenue Foch acquis pour 1.450 K€ a été cédé en juillet 2015 pour 1.800 K€. Le produit de cette vente figure dans le poste « Résultat exceptionnel » du compte de résultat.
- Pour MPC, la vente d'un appartement à Beaulieu a été concrétisée en 2015 pour un montant de 344 K€. Le prix de vente de l'appartement est comptabilisé dans les produits d'exploitation non bancaire, alors que son prix de revient représentant la sortie de stock apparaît dans les charges d'exploitation non bancaire.

- Par ailleurs, une provision pour dépréciation des stocks a été constituée pour un montant de 96 K€ sur l'immeuble de Beausoleil.

**Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2015	2014	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	2 160	1 863	15,93%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	685	1 655	-58,61%
Comptes de recouvrement	10	13	-21,47%
Impôts différés	-		
Autres comptes débiteurs	23 252	15 658	48,50%
<b>TOTAL</b>	<b>26 107</b>	<b>19 189</b>	<b>36,05%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	3 207	3 210	-0,08%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 496	2 264	10,27%
Comptes de recouvrement	4 150	2 377	74,64%
Autres comptes créditeurs	22 827	7 199	217,11%
<b>TOTAL</b>	<b>32 681</b>	<b>15 049</b>	<b>117,17%</b>

En 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

La variation importante des Postes « Autres comptes débiteurs » et « Autres comptes créditeurs » est imputable aux comptes de position de change USD/EUR, en raison de l'existence d'une position bilan longue en USD pour 12.245 K\$. Ce risque de change est toutefois couvert par une position inverse en hors-bilan.

**Note 11 – PROVISIONS :**

(EUR.000)	2014	dotations	reprises	utilisations	2015
Provisions	809	1 300	393	0	1 716
Provisions risques opérationnels	1 052	56	1 052	0	56
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 279	198	0	0	3 476
<b>TOTAL</b>	<b>5 139</b>	<b>1 554</b>	<b>1 445</b>	<b>0</b>	<b>5 248</b>

La provision de 1.050 K€ constituée en 2014 afin de se prémunir des éventuels risques sur le dossier METHA a été reprise pour être affectée individuellement au niveau du dossier, suite au règlement effectué en avril 2015.

En référence à la politique du groupe MPS, visant à pratiquer des provisions prudentielles sur les créances restructurées, il a été décidé de doter une provision pour risques affectés de 850K€ pour 7 dossiers en 2015.

### Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2013	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2014	Variations
Capital social	69 632	0			69 632	0,00%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,04%
Réserves consolidées	12 936	0	-3 193		9 743	92,88%
Dividendes	0		0		0	ns
Résultat de l'exercice	-3 193		3 193	-10 901	-10 901	-190,46%
	<b>101 725</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-10 901</b>	<b>90 823</b>	<b>-8,86%</b>

(EUR. 000)	2014	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2015	Variations
Capital social	69 632				69 632	0,00%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	9 743	0	-10 901		-1 158	-111,89%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-10 901		10 901	-12 220	-12 220	12,10%
	<b>90 823</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12 220</b>	<b>78 603</b>	<b>-13,45%</b>

Le capital social est composé de 4.569.047 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

Une augmentation de capital de 15M€ est prévue pour 2016.

### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

### Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 932	2 650	3 001	3 675	-1 068	-1 024	4,31%
Sur opérations avec la clientèle	32 196	33 833	4 432	5 784	27 763	28 049	-1,02%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 016	928	988	297	1 028	631	63,00%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	0	0	0	ns
<b>Total</b>	<b>36 144</b>	<b>37 412</b>	<b>8 421</b>	<b>9 756</b>	<b>27 723</b>	<b>27 656</b>	<b>0,24%</b>

### Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2015	2014	variation
Clientèle	8 143	7 552	7,83%
Opérations sur titres	1 326	1 171	13,23%
Opérations de hors-bilan	1 523	1 899	-19,81%
<b>TOTAL</b>	<b>10 992</b>	<b>10 622</b>	<b>3,48%</b>
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2015	2014	variation
Etablissements de crédit	68	42	62,03%
Clientèle	62	66	-6,00%
Opérations sur titres	928	1 017	-8,73%
<b>TOTAL</b>	<b>1 058</b>	<b>1 125</b>	<b>-5,93%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>9 934</b>	<b>9 497</b>	<b>4,60%</b>

En application du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 910 K€ (contre 719 K€ en 2014).

### Note 15 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2015	2014
Représentation fiscale	691	2 408
Gestion Comptes / Autorisations	1 385	1 411
Assurances	1 424	1 320
Gestion Titres	-	-
Banque à distance	473	461
Moyens Paiement	741	750
Autres Commissions diverses	672	408
<b>TOTAL</b>	<b>5 386</b>	<b>6 758</b>

Suite à un changement de la réglementation à compter du 01/01/15, les commissions liées à l'activité de représentation fiscale ont connu une forte baisse (70%) durant l'exercice. Cette diminution importante n'a pu être compensée par l'évolution des autres activités (+8%)

### Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2015	2014
Salaires	13 918	14 613
Charges sociales	5 586	5 650
Dotations nettes risques personnel	(283)	195
IDR et médailles du travail	199	(70)
Impôts sur rémunérations	1 801	1 682
Impôts et taxes	707	760
Services extérieurs et autres frais administratifs	17 525	18 384
<b>TOTAL</b>	<b>39 452</b>	<b>41 214</b>

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 378 K€ contre 359 K€ en 2014.

**Note 17 – COÛT DU RISQUE :**

	2015	2014
Dotations aux dépréciations	-12 983	-7 160
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-496	-1 030
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Reprises de dépréciations	4 774	8 362
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-3 318	-4 635
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-85	-1 321
Récupérations sur créances amorties	11	382
<b>TOTAL</b>	<b>-12 097</b>	<b>-5 402</b>

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 477 K€ pour 2015 et 293 K€ pour 2014 en application du CRC 2000-03.

**Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2015	2014
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	117	346
Charges exceptionnelles	28	67
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>413</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	-	10
Produits exceptionnels	427	25
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>35</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>283</b>	<b>(377)</b>

En produits exceptionnels, figurent le produit de cession de l'appartement Avenue Foch pour 350K€

**Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2015, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle

Le résultat du groupe MPB en intégration fiscale (regroupant MPB et MPC, la SCI étant en transparence fiscale) sur l'exercice 2015 fait ressortir un déficit fiscal de 11.715 K€. Ce résultat fiscal sera reporté sur les exercices futurs. Suite à cette affectation le solde des déficits reportables en avant s'établit à 56.681 K€

La Banque dispose également d'une créance sur le Trésor Public (carry-back) pour un montant de 6.780 K€, suite à la décision prise en 2010 de procéder à un report en arrière du déficit fiscal pour un montant de 23 352 K€, et après imputation de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011.

**Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

(EUR.000)	2015	2014
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>12 724</b>	<b>10 677</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	12 724	10 677
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>4 786</b>	<b>11 863</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	3 359	11 801
Opérations d'échanges financiers	1 427	62
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2015 comme suit :

POSITIONS					Total	Total	Juste valeur
	(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans	2015	
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe			276	18 209	18 485	25 066	-2 820
Emprunteur taux variable			21 800	1 755	23 555	24 878	-805
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 076</b>	<b>19 964</b>	<b>42 040</b>	<b>49 943</b>	<b>-3 625</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

## Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2015	2014
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	-11 791 K €	-5 640 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	-429 K €	-171 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K € *
Impôts différés	0 K €	-5 090 K €
	<b>-12 220 K €</b>	<b>-10 901 K €</b>

\* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

## Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :

La banque respecte au 31 décembre 2015 l'ensemble des ratios prudentiels, à l'exception du ratio de solvabilité, situation qui devrait se régulariser rapidement avec l'augmentation de capital prévue début 2016.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 570 Millions d'Euros,

La liquidité de Monte Paschi Banque est contrôlée à travers l'outil Forex à J+3, avec une exigence de « réserves Banque de France » de l'ordre de 10M€ fixée par la Politique de gestion du risque global de taux et de change

## Note 24 – EFFECTIF :

La moyenne de notre effectif au 31/12/2015 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	<b>4</b>
Cadres	<b>162</b>
Employés	<b>137</b>

## Note 25 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre de l'exercice 2015, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

(montants HT)

Ernst & Young	examen des comptes annuels	73 K€
	Reporting Maison-Mère	30 K€
	Autres missions (juridiques, Ddl)	12.5 K€
MBV	examen des comptes annuels	49 K€
	autres missions (juridiques, Ddl)	12,5 K€

**Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 avril 2014 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR.- pour le Président, à 26.000,00 EUR.- pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR.- pour chacun des administrateurs.

**Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2015.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

**MBV & Associés**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes sur  
les comptes consolidés**

MBV & Associés  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
26, rue Cambacérès  
75008 Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Monte Paschi Banque S.A.

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine - 75001 Paris  
Capital social : € 69 632 276

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Monte Paschi Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables :

### Provisionnement des risques de crédit :

Comme indiqué dans les notes 1.8 et 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.12 a) et 1.12 b) de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense le 29 mars 2016

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand  
Associé

Paris, le 29 mars 2016

MBV & Associés

Martine Leconte  
Associé

# BILAN SOCIAL AU 31.12.2015

En '000'€

Provisoire avant validation commissaires aux comptes

ACTIF	Notes	2015	2014	Variation	PASSIF	Notes	2015	2014	Variation
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		137 820	28 372	385,77%	Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		-	-	ns
Créances sur les établissements de crédit	2	134 809	125 312	7,58%	Dettes envers les établissements de crédit	2	67 322	124 282	-45,83%
Créances sur la clientèle	3 et 4	1 018 429	1 007 285	1,11%	Comptes créditeurs de la clientèle	3	1 227 857	1 044 354	17,57%
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	62 806	68 021	-7,67%	Dettes représentées par un titre	3	114	607	-81,20%
Actions et autres titres à revenu variable	6	824	820	0,48%	Autres passifs	8	2 647	2 241	18,11%
Parts dans les entreprises liées	5	1 487	1 301	14,29%	Comptes de régularisation	9	32 674	15 043	117,21%
Immobilisations incorporelles	7	3 958	3 993	-0,88%	Provisions	10	5 248	5 139	2,12%
Immobilisations corporelles	7	18 722	16 973	10,30%	Fonds pour risques bancaires généraux		600	600	0,00%
Autres actifs	8	10 583	11 900	-11,06%	Dettes subordonnées		-	-	ns
Comptes de régularisation	9	26 215	19 270	36,04%	Capital souscrit	11	69 632	69 632	0,00%
					Primes d'émission	11	22 350	22 350	0,00%
					Réserves	11	48 442	48 401	0,09%
					Report à nouveau	11	- 49 443	- 43 762	12,98%
					Résultat de l'exercice	11	- 11 791	- 5 640	109,06%

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		1 415 653	1 283 247	10,32%	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		1 415 653	1 283 247	10,32%
-------------------------	--	-----------	-----------	--------	------------------------	--	-----------	-----------	--------

## Hors-Bilan

Engagements donnés			
* Engagements de financement	44 461	69 729	-36,24%
* Engagements de garantie	170 895	187 053	-8,64%

## Hors-Bilan

Engagements reçus			
* Engagements de financement	334 381	341 085	-1,97%
* Engagements de garantie	43 693	37 013	18,05%

# COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31.12.2015

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (SOCIAL) AU 31 DECEMBRE 2015

En '000' €	Notes	2015	2014	Var en Mt	Evol.
Intérêts et produits assimilés	12	36 290	37 498	-1 208	-3,2%
Intérêts et charges assimilées	12	-8 423	-9 757	1 335	-13,7%
Revenu des titres à revenu variable		134	134	0	0,0%
Commissions (produits)	13	10 992	10 622	370	3,5%
Commissions (charges)	13	-1 058	-1 125	67	-5,9%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		156	156	-1	-0,4%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		4	1	3	357,7%
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	14	5 210	6 922	-1 712	-24,7%
Autres charges d'exploitation bancaire		-1 019	-757	-262	34,6%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>42 287</b>	<b>43 695</b>	<b>-1 409</b>	<b>-3,2%</b>
Charges générales d'exploitation	15	-39 508	-41 344	1 836	-4,4%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles		-2 755	-2 226	-530	23,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>23</b>	<b>125</b>	<b>-102</b>	<b>-81,5%</b>
Coût du risque	16	-12 097	-5 388	6 709	124,5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-12 074</b>	<b>-5 263</b>	<b>-6 811</b>	<b>129,4%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0	0	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>-12 074</b>	<b>-5 263</b>	<b>-6 811</b>	<b>129,4%</b>
Résultat exceptionnel	17	283	-377	660	-175,1%
Impôts sur les bénéfices	18	0	0	0	ns
(Dotation) reprise des fonds pour risques bancaires généraux		0	0	0	ns
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-11 791</b>	<b>-5 640</b>	<b>-6 151</b>	<b>109,1%</b>



# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

---

## Faits significatifs

### **Augmentation de capital**

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 a pris la décision de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder à l'augmentation en une fois du capital social d'un montant nominal de 15.000.000,48 euros, par l'émission de 984.252 actions nouvelles à libérer en numéraire.

En effet, la perte constatée en 2015 a eu notamment pour effet de réduire le ratio de solvabilité en deçà des exigences minimales imposées à la Banque (8.75%). Il en est donc ressortie la nécessité de conforter les Fonds Propres par une augmentation de capital, permettant de couvrir la perte de l'exercice et de disposer d'un coussin de sécurité au regard des exigences réglementaires en matière de ratio de solvabilité.

Le Conseil est autorisé à faire usage de cette délégation après réception par la société de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne permettant de qualifier les nouvelles actions à émettre comme des fonds propres CET1 ; cette augmentation de capital s'effectuera ainsi courant 2016, dès réception de l'autorisation de la BCE susvisée.

### **Activité de représentation fiscale**

En 2015, le régime de la représentation fiscale en matière d'impôts directs a été modifié, la désignation d'un représentant fiscal n'étant plus obligatoire pour les personnes physiques et les personnes morales qui sont fiscalement domiciliées dans l'Union Européenne, en Norvège ou en Islande.

Cette activité qui avait connu un bel essor ces derniers exercices s'en est trouvé fortement impactée. Les commissions ont donc connu une forte baisse (70%) durant l'exercice, représentant un manque à gagner de 1.7M€

## **Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### 1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2015

### 1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application des articles 5 du règlement 89-01 modifié et 4 de l'instruction 89-04, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

#### 1.5) Opérations sur titres :

La Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

##### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2015, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

##### b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

##### c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement n°2014-07 de l’Autorité des Normes Comptables sont considérées comme douteux les titres d’investissement pour lesquels la banque estime qu’il existe un risque de voir les débiteurs dans l’impossibilité d’honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d’investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

*d - Titres de participation :*

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l’exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d’utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l’actif.

*1.6) Immobilisations :*

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d’amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	35 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	dégressif
Frais de développement et d’acquisition de logiciels	1 et 3 ans	linéaire
Frais de développement et d’acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	linéaire
Forex 2000	5 ans	linéaire
Droit au bail	non amorti	

*1.7) Impôt sur les sociétés :*

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d’impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l’impôt sur les sociétés dû au titre de l’exercice de comptabilisation de ces revenus.

*1.8) Créances sur la clientèle :*

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la maison mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains ;
- B : clients sensibles et douteux ;
- C : clients contentieux.

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires. Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires)

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces quatre sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux :

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2015, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (9,70% de 16 à 30 ans, 12,64% de 30 à 50 ans et 2,01% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.722.651 € au 31 décembre 2015 pour la banque, Cette évaluation est totalement provisionnée. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite..

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 753.666 € au 31 décembre 2015 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2015 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2014 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2015.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

#### 1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

#### **Note 2 - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2015 et 2014, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)					2015	2014	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	67 960	0	0	0	67 960	58 046	17,08%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
PRETS TERME	64 593	106	0	0	64 699	63 603	n.s.
PRETS FINANCIERS	0	77	0	1 949	2 026	2 877	-29,58%
CREANCES RATTACHEES	123	0	0	0	123	786	-84,29%
<b>TOTAL</b>	<b>132 677</b>	<b>183</b>	<b>0</b>	<b>1 949</b>	<b>134 809</b>	<b>125 312</b>	<b>7,58%</b>

DETTES (EUR.000)					2015	2014	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	4 888	0	0	0	4 888	15 130	-67,69%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	40 000	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	2 047	49 173	10 978	62 198	68 827	-9,63%
DETTES RATTACHEES	236	0	0	0	236	325	-27,35%
<b>TOTAL</b>	<b>5 124</b>	<b>2 047</b>	<b>49 173</b>	<b>10 978</b>	<b>67 322</b>	<b>124 282</b>	<b>-45,83%</b>

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.

La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15% et 10M€ à 0,05%) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle.

**Note 3 - CREANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTEES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2015 était la suivante :

(EUR.000)	2015	2014		2015	2014
<b>CREANCES</b>			<b>DETTE</b>		
Créances commerciales	27 201	33 293	comptes sur livrets	98 142	99 319
Prets clientèle financière	690	736	autres cpts épargne réglementés	3 749	4 041
Autres crédits	868 870	847 158	C/C créditeurs	924 429	724 647
C/C débiteurs	121 668	126 098	comptes à terme	201 102	215 801
Affecturage	-	-	emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	117	116
			certificats de dépôts	-	493
			autres sommes dues	432	544
	<b>1 018 429</b>	<b>1 007 285</b>		<b>1 227 971</b>	<b>1 044 961</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2015 et 2014, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2015	2014		2015	2014
<b>CREANCES</b>			<b>DETTE</b>		
Moins de 3 mois	256 002	241 203	Moins de 3 mois	1 104 292	842 986
De 3 mois à 1 an	111 290	131 294	De 3 mois à 1 an	35 762	86 241
De 1 à 5 ans	385 167	345 169	De 1 à 5 ans	60 033	89 180
Plus de 5 ans	263 482	286 810	Plus de 5 ans	24 585	21 818
Créances rattachées	2 488	2 809	Dettes rattachées	3 298	4 735
	<b>1 018 429</b>	<b>1 007 285</b>		<b>1 227 971</b>	<b>1 044 961</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

**Note 4 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	1 069 434	1 049 977	1,85%
Engagements sains	881 953	954 765	-7,63%
Engagements restructurés	104 407	16 291	540,88%
Engagements douteux	78 797	74 332	6,01%
Engagements douteux compromis	4 278	4 589	-6,78%
Dépréciations	51 006	42 691	19,48%
Engagements nets	1 018 429	1 007 285	1,11%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	61%	54%	13,50%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	7,77%	7,52%	3,35%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	42 691	42 601	0,21%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	8 530	-71	-12079,44%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-215	161	-233,55%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 006	42 691	19,48%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2015 entraîne une reprise nette de 215.116 €.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

### **Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES :**

Les filiales et participations au 31 Décembre 2015 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	Valeur nette 31/12/14	Valeur nette 31/12/15	Quote-part détenue	Capitaux	
				propres résultat	hors l'exercice
<b>Filiales (France)</b>					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	38	38	100,00%	-119	-429
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	128
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>38</b>			
<b>Autres participations</b>					
Avances aux associés et parts SCI	776	780			
Monte Paschi Luxembourg	1	25			
Certificats d'associations	486	644			
<b>TOTAL</b>	<b>1 263</b>	<b>1 449</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 301</b>	<b>1 487</b>			

Les avances aux associés représentent principalement le compte de la SCI IMMOBILIERE VICTOR HUGO.

Les résultats de MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale avec MONTE PASCHI BANQUE SA.

## **Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :**

Au 31 Décembre 2015, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2015	2014	Variation
Titres d'investissement		51 920	56 946	-8,83%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		9 507	9 769	-2,68%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		826	822	0,48%
Créances rattachées		1 498	1 461	2,55%
<b>TOTAL</b>		<b>63 751</b>	<b>68 998</b>	<b>-7,60%</b>
Dépréciations		-121	-156	-22,62%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux			0	
<b>MONTANT NET</b>		<b>63 630</b>	<b>68 841</b>	<b>-7,57%</b>
Titres du secteur public		9 699	10 031	-3,31%
Titres du secteur privé		52 432	57 349	-8,57%
Créances rattachées		1 498	1 461	2,55%
<b>TOTAL</b>		<b>63 630</b>	<b>68 841</b>	<b>-7,57%</b>
<b>Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :</b>				
	(EUR.000)	2015	2014	
Moins de 3 mois		0	5 000	-100,00%
De 3 mois à 1 an		0	9 999	-100,00%
De 1 an à 5 ans		51 920	41 948	23,77%
Plus de 5 ans		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>51 920</b>	<b>56 946</b>	<b>-8,83%</b>

Titres cotés 62 119 67 367

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue
- optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2015, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 51.916 K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2.565 K€.

Des provisions pour dépréciation à hauteur de 118.815 € (sur un montant nominal de 950.523 €) sont constatées sur le titre de placement AEOLOS.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie importante de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2015, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 34.806 K€. En contrepartie, en incluant les créances privées TRICP la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 62.748 K€. Depuis fin 2010, aucune utilisation n'est à signaler.

## **Note 7 – IMMOBILISATIONS :**

(EUR.000)	2014	Augmentation	Diminution	2015	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 429			3 429	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 289	653	127	4 815	12,26%
Agencements, installations	18 992	5 563	300	24 255	27,71%
Œuvres d'Arts	324			324	0,00%
Immobilisations en cours	2 276	147	2 276	147	-93,56%
Logiciels	12 457	384		12 841	3,08%
<b>Valeur brute</b>	<b>43 949</b>	<b>6 747</b>	<b>2 703</b>	<b>47 993</b>	<b>9,20%</b>
Amortissements cumulés	-22 983	-2 755	-424	-25 314	10,14%
<b>Valeur nette</b>	<b>20 966</b>	<b>3 992</b>	<b>2 279</b>	<b>22 680</b>	<b>8,17%</b>

Les nouveaux investissements représentent principalement les dépenses effectuées pour l'ouverture de la nouvelle agence de Paris Madeleine et la rénovation de l'agence de Marseille, dont la majeure partie a été transférée du poste « Immobilisations en cours »

Les sorties d'immobilisations concernent principalement le site de l'agence de Cagnes sur Mer, qui a été fermée fin octobre 2015. La valeur résiduelle de ces immobilisations n'est pas significative.

## **Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2015	2014	Variation
Dépôts de garantie versés	2 166	2 191	-1,13%
T.V.A.	59	240	-75,20%
Créances d'impôt exigible	7 802	7 439	4,88%
Stocks d'immeubles	-	1 450	
Divers	555	580	-4,22%
<b>TOTAL</b>	<b>10 583</b>	<b>11 900</b>	<b>-11,06%</b>
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2015	2014	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	63	69	-8,76%
T.V.A.	154	159	-2,85%
Personnel et organismes sociaux	1 487	1 226	21,37%
Comptes passage assurances	35	31	12,32%
Dettes sur l'Etat			-
Divers	908	757	19,89%
<b>TOTAL</b>	<b>2 647</b>	<b>2 241</b>	<b>18,11%</b>

Figurent sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » :

- la créance de carry-back pour 6.780 K€ constituée lors de l'exercice 2010,
- les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 980 K€

L'appartement sis Avenue Foch acquis pour 1.450 K€, comptabilisé en stocks au 31/12/2014 a été cédé en juillet 2015 pour 1.800 K€. Le produit de cette vente figure dans le poste « Résultat exceptionnel » du compte de résultat.

## **Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2015	2014	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	2 160	1 863	15,93%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	685	1 655	-58,61%
Comptes de recouvrement	10	13	-21,47%
Autres comptes débiteurs	23 360	15 739	48,42%
<b>TOTAL</b>	<b>26 215</b>	<b>19 270</b>	<b>36,04%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	3 207	3 210	-0,08%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 496	2 264	10,27%
Comptes de recouvrement	4 150	2 377	74,64%
Autres comptes créditeurs	22 820	7 192	217,28%
<b>TOTAL</b>	<b>32 674</b>	<b>15 043</b>	<b>117,21%</b>

La variation importante des Postes « Autres comptes débiteurs » et « Autres comptes créditeurs » est imputable aux comptes de position de change USD/EUR, en raison de l'existence d'une position bilan longue en USD pour 12.245 K\$. Ce risque de change est toutefois couvert par une position inverse en hors-bilan.

## **Note 10 – PROVISIONS**

(EUR.000)	2014	dotations	reprises	utilisations	2015
Provisions	809	1 300	393		1 716
Provisions risques opérationnels	1 052	56	1 052		56
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 279	198			3 476
<b>TOTAL</b>	<b>5 139</b>	<b>1 554</b>	<b>1 445</b>	<b>0</b>	<b>5 248</b>

La provision de 1.050 K€ constituée en 2014 afin de se prémunir des éventuels risques sur le dossier METHA a été reprise pour être affectée individuellement au niveau du dossier, suite au règlement effectué en avril 2015.

En référence à la politique du groupe MPS, visant à pratiquer des provisions prudentielles sur les créances restructurées, il a été décidé de doter une provision pour risques affectés de 850K€ pour 7 dossiers en 2015.

## **Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

(EUR. 000)	2014	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2015	Variations
Capital social	69 632	0			69 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 259				5 259	0,00%
Réserve spéciale indisponible	141		42		183	29,89%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-43 761		-5 682		-49 443	12,98%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-5 640		5 640	-11 791	-11 791	109,06%
	<b>90 980</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11 791</b>	<b>79 189</b>	<b>-12,96%</b>

Le capital social est composé de 4.569.047 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

Une augmentation de capital de 15M€ est prévue pour 2016.

### **RESERVE LEGALE**

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

### **RESERVE FACULTATIVE**

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

### **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

### **Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES**

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 932	2 650	3 001	3 675	-1 068	-1 024	4,31%
Sur opérations avec la clientèle	32 341	33 919	4 434	5 785	27 907	28 134	-0,81%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 016	928	988	297	1 028	631	63,00%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	0	0	0	ns
<b>Total</b>	<b>36 290</b>	<b>37 498</b>	<b>8 423</b>	<b>9 757</b>	<b>27 867</b>	<b>27 741</b>	<b>0,45%</b>

### **Note 13 – COMMISSIONS**

<b>COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>variation</b>
Clientèle	8 143	7 552	7,83%
Opérations sur titres	1 326	1 171	13,23%
Opérations de hors-bilan	1 523	1 899	-19,81%
<b>TOTAL</b>	<b>10 992</b>	<b>10 622</b>	<b>3,48%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>variation</b>
Etablissements de crédit	68	42	62,03%
Clientèle	62	66	-6,00%
Opérations sur titres	928	1 017	-8,73%
<b>TOTAL</b>	<b>1 058</b>	<b>1 125</b>	<b>-5,93%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>9 934</b>	<b>9 497</b>	<b>4,60%</b>

En application du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, la Banque procède désormais à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion

de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentés en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 910 K€ (contre 719 K€ en 2014).

#### **Note 14 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(EUR. 000)	2015	2014
Représentation fiscale	691	2 408
Gestion Comptes / Autorisations	1 385	1 411
Assurances	1 424	1 320
Banque à distance	473	461
Moyens Paiement	741	750
Autres Commissions diverses	456	532
Autres frais/dépenses refacturés	40	40
<b>TOTAL</b>	<b>5 210</b>	<b>6 922</b>

Suite à un changement de la réglementation à compter du 01/01/15, les commissions liées à l'activité de représentation fiscale ont connu une forte baisse (70%) durant l'exercice. Le niveau des autres commissions est resté stable.

#### **Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2015	2014
Salaires	13 918	14 613
Charges sociales	5 586	5 650
Dotations nettes risques personnel	(283)	195
IDR et médailles du travail	199	(70)
Impôts sur rémunérations	1 801	1 682
Impôts et taxes	678	745
Services extérieurs et autres frais administratifs	17 609	18 529
<b>TOTAL*</b>	<b>39 508</b>	<b>41 344</b>

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 378 K€ contre 359 K€ en 2014.

#### **Note 16 – COUT DU RISQUE :**

	2015	2014
Dotations aux dépréciations	-12 983	-7 146
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-496	-1 030
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Reprises de dépréciations	4 774	8 362
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-3 318	-4 635
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-85	-1 321
Récupérations sur créances amorties	11	382
<b>TOTAL</b>	<b>-12 097</b>	<b>-5 388</b>

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 477 K€ pour 2015 et 293 K€ pour 2014 en application du CRC 2000-03.

### **Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2015	2014
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	117	346
Charges exceptionnelles	28	67
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>413</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	-	10
Produits exceptionnels	427	25
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>35</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>283</b>	<b>(377)</b>

En produits exceptionnels, figurent le produit de cession de l'appartement Avenue Foch pour 350K€.

### **Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2015, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

La Banque dispose également d'une créance sur le Trésor Public (carry-back) pour un montant de 6.780 K€, suite à la décision prise en 2010 de procéder à un report en arrière du déficit fiscal pour un montant de 23 352 K€, et après imputation de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011

### **Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

(EUR.000)	2015	2014
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>12 724</b>	<b>10 677</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	12 724	10 677
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>4 786</b>	<b>11 863</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	3 359	11 801
Opérations d'échanges financiers	1 427	62
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

## **Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2015 comme suit :

POSITIONS					Total 2015	Total 2014	Juste valeur 2015
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe			276	18 209	18 485	25 066	-2 820
Emprunteur taux variable			21 800	1 755	23 555	24 878	-805
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 076</b>	<b>19 964</b>	<b>42 040</b>	<b>49 943</b>	<b>-3 625</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

## **Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :**

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

## **Note 22 – ENTITE CONSOLIDANTE :**

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus.. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 570 Millions d'Euros.

## **Note 23 – EFFECTIF :**

La moyenne de notre effectif au 31/12/2015 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	<b>4</b>
Cadres	<b>162</b>
Employés	<b>137</b>

## **Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 avril 2014 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR.- pour le Président, à 26.000,00 EUR.- pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR.- pour chacun des administrateurs.

## **Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2015.

# RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

(en Euros) 2011 2012 2013 2014 2015

## SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

a) Capital social	69 632 276	69 632 276	69 632 276	69 632 276	69 632 276
b) Réserves (primes d'émission incluses)	70 369 336	70 418 565	70 709 737	70 751 240	70 792 744
c) Nombre d'actions	4 569 047	4 569 047	4 569 047	4 569 047	4 569 047
d) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0

## RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES

a) Chiffre d'affaires	68 524 994	62 912 664	55 747 001	53 393 733	51 071 666
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	10 621 493	-24 827 250	3 341 709	-4 051 794	-648 577
c) Impôt sur les sociétés	829 018	-17 004	-5 649	0	0
d) Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	8 497 171	-3 824 807	244 823	-5 640 043	-11 791 152
e) Bénéfices distribués	0	0	0	0	0

## RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION

a) Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	2,32	-5,43	0,73	-0,89	-0,89
b) Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	186	-0,84	0,05	-123	-123
c) Dividende versé par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## PERSONNEL

a) Nombre de salariés	286	301	302	304	304
b) Montant de la masse salariale	13 705 933	14 509 489	14 603 816	14 612 648	13 917 864
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 394 937	4 767 402	4 723 221	4 623 029	4 552 672

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

---

**MBV & Associés**  
**Commissaire aux comptes**  
Membre de la compagnie régionale de Paris

26, rue Cambacérès  
75008 Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
**Commissaire aux comptes**  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes sur  
les comptes annuels**

MBV & Associés  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
26, rue Cambacérès  
75008 Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Monte Paschi Banque S.A.

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine - 75001 Paris  
Capital social : € 69 632 276

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monte Paschi Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables :

### Provisionnement des risques de crédit :

Comme indiqué dans les notes 1.8 et 1.9 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.12 a) et 1.12 b) de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

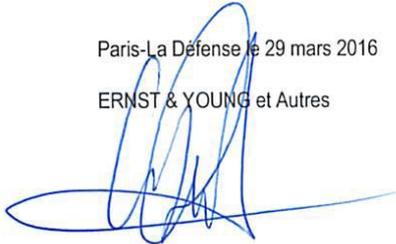
## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense le 29 mars 2016

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Durand  
Associé

Paris, le 29 mars 2016

MBV & Associés



Martine Leconte  
Associé



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

MBV & Associés  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

MBV & Associés  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

**Monte Paschi Banque S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine - 75001 Paris  
Capital social : € 69 632 276

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**  
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

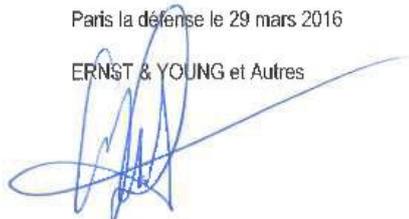
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la défense le 29 mars 2016

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Durand  
Associé

Paris, le 29 mars 2016

MBV & Associés



Martine Leconte  
Associé

# ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2016

---

## **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2015; quitus au Président et aux Administrateurs

II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport

III. Affectation du résultat de l'exercice

IV. Nomination d'un administrateur

## **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

V. Suppression de l'obligation statutaire pour les administrateurs de détenir une action (au moins) de la société et modification corrélative de l'article 11 des statuts

VI. Pouvoirs pour formalités

## **Projet de résolution**

### **DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2015.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ -49 401 768,35
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€ -11 791 152,46
<b>. il en découle un résultat de</b>	<b>€ -61 192 920,81</b>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

. Affectation à un compte de réserve spéciale (CGI – art 238bis AB, 3° al.)	€ 41 503,68
. Report à nouveau	€ -61 151 417,13
<b>. il en découle un résultat de</b>	<b>€ -61 192 920,81</b>

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

<b>EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDE PAR ACTION</b>	<b>AVOIR FISCAL</b>
2014	EUR 0	0,00
2013	EUR 0	0,00
2012	EUR 0	0,00

L'Assemblée prend acte que cette année il n'y aura pas de distribution de dividendes.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Guido RAVOET, né à Louvain, le 3 juillet 1946, demeurant à Bredeweg 35 - 3080 Tervuren (Belgique), pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2018.

#### **DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de supprimer l'obligation statutaire pour les administrateurs de détenir au moins une action de la société et de supprimer en conséquence le paragraphe 2 de l'article 11 des statuts. En conséquence de ce qui précède, le nouvel article 11 des statuts est rédigé comme suit :

**« ARTICLE 11**

*La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus.*

*La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Ils sont toujours rééligibles.*

*Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur à la moitié du nombre des Administrateurs constituant le Conseil d'Administration. Tout dépassement de cette limitation est ensuite constaté chaque année lors de la séance du Conseil d'Administration décidant de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration désigne alors celui ou ceux de ses membres qui resteront en fonction. »*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

**FIN DE DOCUMENT**

